

إدارة أوقاف
صالح عبدالعزيز الراجحي

L'unicité de Dieu

Kitab al Tawhid

FRANCAIS

مطبعة دار طيبة - الرياض - ت: ٤٢٨٣٨٤٠

GIFT NOT FOR SALE

L'unicité de Dieu

Kitab al Taẉhid

ⓒ وزاة الشؤون الإسلامية ، ١٤٢١هـ
فهرسة مكتبة الملك فهد الوطنية أثناء النشر
محمد بن عبد الوهاب بن سليمان
التوحيد. - الرياض
١٩٦ص ، ١٢×١٧سم
ردمك ٣-٢٠٥-٢٩-٩٩٦٠

(النص باللغة الفرنسي)
١ -التوحيد أ- العنوان
ديوي ٢٤٠ ١٩/٠٤٨٤

رقم الايداع :١٩/٠٤٨٤
ردمك : ٣-٢٠٥-٢٩-٩٩٦٠



Au nom de Dieu
le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

PREFACE

Mohammad ibn 'Abd al-Wahhab (né en 1115 Ap. H./ 1703 Ap. J.C., mort en 1206 Ap. H./ 1792 Ap. J.C.) fut à l'origine même d'un puissant mouvement qui s'étendit à travers le monde musulman au XIXème siècle. Ce mouvement visait le réveil de la Foi chez les musulmans, et le retour aux valeurs et aux impératifs contenus dans le Coran et les recommandations du Prophète Mohammad – Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui.

Le monde musulman était arrivé à un point tel qu'il se laissait dominer par des forces étrangères et hostiles à son développment technique et à son épanouissement spirituel. La déviation dans la religion, et même son

abandon, qui s'étaient progressivement incrustés depuis plusieurs siècles, avaient fini par rendre les musulmans ignorants de la véritable religion révélée par Dieu et prêchée par le Prophète – Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui, tout en étant confiants dans les émissaires occidentaux. Appâtés par la luxure et les plaisirs temporels de la vie, ils avaient oublié les enseignements et les recommandations du Prophète Mohammad – Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui.

En particulier, les musulmans avaient pour la plupart perdu le caractère fondamental et essentiel de l'Islam: le *Tawhid,* le principe si clairement exprimé dans la première moitié de la *chahada,* à savoir "il n'y a de dieu que Dieu" *(la ilaha illa Allah).* C'est la reconnaissance absolue que Dieu est Un et Unique, et que Lui seul est le Créateur et le Maître de l'univers. C'est témoigné du plus haut et du plus pur monothéisme que de s'attacher fermement au *tawhid.* Le *tawhid* rejette toute pensée ou innovation pouvant comprometre l'unicité absolue de Dieu, et proclame que toute action ou adoration entreprise pour quelque chose ou quelqu'un d'autre que Dieu n'est qu'idolâtrie.

A partir du moment où, les musulmans préférèrent les biens de cette vie à ceux de la vie future, ils commençèrent à introduire dans leur religion des

pensées et des pratiques douteuses qui pouvaient les conduire au péché le plus grave, c'est-à-dire celui de faire un associé à Dieu (*chirk).*

"*TAWHID*" est le titre de ce livre. Le principe de *tawhid* y est clairement présenté et analysé. L'auteur s'est surtout attaché à démontrer les malentendus et les mauvaises applications de ce principe, plutôt qu'à montrer quelles seraient ses conséquences favorables. Il critique la conception erronée de ce principe chez le musulman qui, au lieu de chercher à adorer Dieu seul, croit à la superstition et remet son avenir entre les mains d'un diseur de bonne aventure. Il nous présente entre autre un musulman qui pense pouvoir se mettre à l'abri du dessein de Dieu, qui se montre ingrat envers Lui en refusant d'admettre que tout, bien ou mal, vient de Dieu. Il regrette et analyse aussi le manque de confiance que le musulman place en Dieu le poussant à craindre quelqu'un ou quelque chose d'autre que Dieu. Pour chaque facette du *tawhid* il énumère les différentes conséquences ou implications à en retirer; mais, trop nombreuses pour en donner de vastes commentaires, il les mentionne souvent par une simple phrase qui contient tout le problème.

Le principe même de la Foi est déjà de croire en l'existence de Dieu. Cet aspect de la question est clairement démontré par Chaikh Hassan Ayoub dans

son livre “LA CLARIFICATION DE LA FOI MUSULMANE’.[1] C’est en ayant acquis cette certitude que le croyant fonde sa croyance en Dieu sur des bases solides et peut ensuite l’approfondir en s’attachant à un principe fondamental en Islam: l’unicité de Dieu (*al-tawhid*). Dans cette optique, Mohammad ibn ‘Abd al-Wahhab cherche à abolir les traditions et les coutumes étrangères à l’Islam. Il a pris clairement conscience que c’est en renouvelant la Foi des musulmans et en s’appuyant sur un monothéisme pur et sincère, comme c’était le cas aux premiers temps de l’Islam, que les musulmans pourront renaître de leur déclin et s’imposer comme une force constructive dans les affaires mondiales. Les idées qu’il expose dans ce livre sont tout à fait d’actualité aujourd’hui, alors que le réveil des musulmans reste encore insuffisant et que trop de malentendus demeurent quant à la compréhension et l’application du *tawhid*.

Paris, le 12 février 1992

1 Voir la traduction française de son livre *tabsit al-‘aqaïd al-islamiya*, “Clarification de la Foi musulmanne” par Dr Salaheddine Kechrid, Editions OKAD, Paris, 1991.

CHAPITRE 1

LE PRINCIPE DE *TAWHID*

Dieu exalté dit: *"Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent"* **(51:56)**,

"Et très certainement Nous avons suscitè dans chaque communauté un messager pour ceci: "N'adorez que Dieu, et écartez-vous du Rebelle"[1] **(16:36)**,

"Et voilà que ton Seigneur a décrété: N'adorez que Lui. De la bonté envers les parents (père et mère)" **(17:23)**,

"Adorez Dieu et ne Lui donnez quelque associé que ce soit" **(4:36)**,

"Dis: "Venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit; ceci;Ne lui associez quoi que ce soit" **(6:151)**.

Ibn Mas'oud a dit: "Quinconque se propose de vérifier le testament du Prophète Mohammad (BSDL)[2]

---

1 "Le Rebelle" correspond au mot arabe *al-Taghout* et s'applique à tout ce que l'on adore à part Dieu, que ce soit un roi, une statue, etc.

2 BSDL: C'est l'abréviation que nous adopterons dans toute la suite du texte pour saluer le Prophète et qui signifie "Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui".

– un testament sur lequel le Prophète (BSDL) a apposé son sceau, qu'il lise ces mots de Dieu: "*Venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit; ceci: Ne lui associez quoi que ce soit... Voilà ce que Dieu vous a recommandé*" **(6:151-153).**

Mou'adh ibn Jabal raconta: "Je montai derrière le Prophète (BSDL) quand il me dit: "O Mou'adh! Sais-tu ce que les créatures de Dieu Lui doivent et ce qui leur est dû?" Je répondis: "Dieu et Son Prophète savent mieux". Il continua: "Ce que les créatures de Dieu Lui doivent, c'est de ne jamais Lui associer quoi que ce soit. Ce qui leur est dû, c'est de ne punir aucune personne qui ne Lui donne pas d'associé". Je dis: "O Prophète de Dieu, est-ce que je peux annoncer la bonne nouvelle aux gens?" Il répliqua: "Non! Ne leur dis rien de peur qu'ils comptent sur la promesse et manquent à leurs devoirs envers Lui?" Ce *hadith*[1] est mentionné dans deux *sahihs.*[2]

D'AUTRES POINTS

1. La saggese de Dieu dans la création des djinns et de

1 *Hadith:* C'est le récit de ce qu'a dit ou fait le Prophète (BSDL).

2 *Sahih:* C'est un recueil de *hadiths* authentiques et sûrs. Les deux *sahihs* sont les recueils de al-Boukhari et de Mouslim, les deux plus connus. Quatre autres sont également unanimement reconnus, à savoir ceux de Abou Dawoud, al-Tirmidhi, al-Nasa'i et Ibn Maja.

l'humanité.
2. Adorer Dieu consiste en le *tawhid,*[1] car autrement c'est Lui être hostile.[2]
3. Qui ne satisfait pas les conditions du *tawhid* n'a pas adoré Dieu. Car ce n'est que dans le *tawhid* que la signification de ce verset peut être cherchée: *"Et vous n'adorez pas ce que j'adore"* **(109:3)**.
4. La sagesse d'envoyer des prophètes.
5. Que le message de la prophètie a atteint tous les individus de tous les peuples de la terre.
6. Que la religion de tous les prophètes est une seule et même religion.
7. Impotant: Que l'adoration de Dieu n'est complète qu'avec la dénonciation d'*al-taghout.* C'est la signification du verset: *"Donc quiconque mécroit au Rebelle (Al-taghout)..."* **(2:256)**.[3]
8. Que généralement, *al-taghout* est tout ce qu'on adore à part Dieu.
9. Que les anciens (*al-salaf*)[4] ont attaché une trés grande importance aux trois versets, sans équivoque, de

---

1 Le *tawhid* c'est l'unicité de Dieu.

2 L'opposé du *tawhid* c'est associer quelqu'un ou quelque chose à Dieu et être ainsi polythéiste.

3 Le verset complet est le suivant: "*Pas de contrainte en religion! Car le bon chemin se distingue de l'errance. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Dieu, saisit alors le lien le plus solide, qui ne peut être rompu. Et Dieu entend, Il sait."*

4 *Al-salaf:* ce sont les générations de musulmans qui nous ont précédés. Le terme s'applique souvent aux trois premières générations de musulmans.

la sourate “les bestiaux” (6:151-153), et qui renferment dix autres questions dont la première est d’interdire le *chirk.*[1]

10. Les versets sans équivoque de la sourate “le voyage nocturne” (17:22-39) et leurs implications (18 en tout). Las premère nous intéresse tout particulièrement et se trouve dans le verset: *“Ne mets point un autre diue à côté de Dieu, sans quoi tu te trouveras blâmé, abandonné.”* **(17:22)**, et la dernière se trouve dans le verset: *“... Ne mets donc pas un autre dieu à côté de Dieu, sans quoi tu serais jeté dans la Géhenne, blâmé, abandonné"* **(17:39)**. Dieu exalté a attiré notre attention sur la gravité de ces problèmes dans le verset: *“Voilà des révélations que ton Seigneur te fait, en fait de sagesse!”* **(17:39)**.

11. Ce qu’implique le verset de la sourate: “Les femmes”, connu comme le verset des dix devoirs de l’être humain, et dont le début est: *“Adorez Dieu et ne Lui donnez quelque associé que ce soit”* **(4:36)**.[2]

12. On doit prendre en considération le testament du Prophète de Dieu (BSDL) à sa mort.

---

1 Le *chirk* c’est associer quelque chose ou quelqu’un à Dieu, et donc ne pas pratiquer un pur monothéisme.

2 Le verset complet est: *“Adorez Dieu et ne Lui donnez quelque associé que ce soit. De la bonté envers les père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le voisin apparenté et le voisin étranger, le proche compagnon et l’enfant de la route et quiconque est esclave entre vos mains! Dieu n’aime pas, en vérité, l’incorrigible présomptueux, plein de gloriole”.*

13. Notre devoir envers Dieu.
14. Notre droit auprès de Dieu si nous accomplissons notre devoir envers Lui.
15. Ce dernier point, presque tous les Compagnons du Prophète l'ignorent.
16. Le droit de garder ceci secret afin de porter au maximum l'adoration des hommes vers Dieu.
17. Le mérite d'annoncer les bonnes nouvelles au musulman.
18. La peur de compter sur la promesse de la grande miséricorde de Dieu.
19. Répondre aux questions dont on ne connaît pas la réponse par: "Dieu et Son Prophète savent mieux".
20. La possibilité d'instruire certains et pas d'autres.
21. La modestie du Prophète en montant sur un âne avec une seconde personne.
22. Il est licite pour deux personnes de monter sur la même bête de somme.
23. La vertue de Mou'adh ibn Jabal.
24. La grande importance de ce sujet.

CHAPITRE 2

LES VERTUS DU *TAWHID* ET LES NOMBREUX PECHES QU'IL EXPIE

Dieu exalté dit: *"Ceux qui croient et n'ont point revêtu leur foi d'injustice"* **(6:82)**.

'Oubada ibn al-Samit raconta que le Prophète de Dieu (BSDL) dit: "Quiconque reconnaît qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu, sans associé, et que Mohammad est Son serviteur et Son messager, que 'Is (Jésus) est le Serviteur de Dieu, Son messager, Son verbe et un esprit de Dieu, que le Paradis et l'Enfer existent, Dieu lui donnera en retour une place au Paradis". Ce *hadith* a été rapporté dans les deux *sahihs* qui ont aussi rapporté le récit de 'Itban, selon lequel le Prophète (BSDL) a dit: "Dieu ne permetra pas à quiconque témoigne: "Il n'y a d'autre dieu que Dieu", ne cherchant ainsi que le visage de Dieu, d'être consigné en Enfer".

Abou Sa'id al-Khoudriyy rapporta que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Quand Moïse demanda à Dieu de lui enseigner une prière qu'il puisse réciter chaque fois qu'il penserait à Lui ou qu'il L'évoquerait, Dieu

répondit: "Dis ô Moïse, qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu". Moïse dit: "O Seigneur, tous Tes serviteurs prononcent ces mots". Dieu dit: "O Moïse, soit les sept cieux et tout ce qu'ils renferment, et soit les sept terres, si l'on comparaît le poids de tout cela par rapport au poids de cette phrase "Il n'y a d'autre dieu que Dieu" cette dernière pèserait plus lourd". Ibn Hibban rapporta cela ainsi que al-Hakim et d'autres.

Al-Tirmidhi rapporta, brièvement, le récit de Anas qui entendit le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "Dieu dit: "O Homme! Si tu venais à Moi avec tous les sacs du monde remplis de tes péchés mais avec le témoignage que tu ne M'associes rien, Je viendrais vers toi avec tous ces sacs remplis de pardon!"

D'AUTRES POINTS

1. L'étendue de la bonté be Dieu.
2. Les nombreuses récompenses du *tawhid* accordées par Dieu.
3. Son rachat des péchés.
4. L'explication du verset de la sourate "Les bestiaux" (Sourate 6).
5. Les cinq conditions posées dans le *hadith* rapporté par 'Oubada.
6. Conjointement avec le *hadith* de 'Itban, le *hadith* de 'Oubada clarifie la signification de "Il n'y d'autre dieu que Dieu" et expose les erreurs de celui qui se trompe.
7. Attirer l'attention sur la condition contenue dans le

hadith de 'Itban.

8. Le besoin des prophètes de rappeler qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu.

9. L'explication de sa valeur supérieure à toute la Création, malgré le peu d'importance de certains parmi ceux qui la professent.

10. L'évidence textuelle qu'il y a sept terres comme il y a sept cieux.

11. Que les sept terres ont chacune ses propres habitants.

12. La confirmation des attributs divins, contrairement à la prétention d'Ach'ariya.[1]

13. Que si vous comprenez le *hadith* de Anas, vous comprendrez celui de 'Itban, c'est-à-dire que "Dieu ne permettra pas à quiconque témoigne "Il n'y a d'autre dieu que Dieu", ne cherchant ainsi que le visage de Dieu, d'être consigné en Enfer." Le Prophète voulait en fait dire l'abandon effectif du *chirk*, et pas seulement sa négation verbale.

14. La description conjointe de 'Isa et de Mohammad (BSDL) en tant que serviteurs et messagers de Dieu.

15. L'affirmation que "le verbe de Dieu" est applicable à 'Isa seulement.

1 Un courant théologique qui donnait aux attributs divinus des sens figurés, de peu – selon lui – d'anthropomorphisme. Leur non Justificé, puisqu' aucune ressemblance ne peut être faite entre Dieu (le Trés Haut) et ses créatures.

16. Que 'Isa est un esprit de Dieu.
17. La vertu de la croyance au Paradis et à l'Enfer.
18. La relation entre le fait de témoigner et la récompense obtenue, comme cela est affirmé dans le *hadith* de 'Oubada.
19. Peser les deux côtés de la balance.
20. La signification de "le visage de Dieu".

CHAPITRE 3

QUICONQUE PRATIQUE LE *TAWHID* ENTRE AU PARADIS SANS JUGEMENT

Dieu exalté dit: *"Abraham, c'était tout un peuple, soumis à Dieu, en sincérité, il n'était nullement de ceux qui associent des divinités à Dieu"* **(16:120)**.

Dieu appela Ses servituers: *"Ceux qui n'associent rien à leur Seigneur"* **(23:59)**.

Housayn ibn ‘Abd al-Rahman rapporta: "Un jour, j'étais chez Sa‘id ibn Joubayr, qui nous demanda: "Qui a vu l'étoile filante hier?" Je répondis: "Moi", et j'expliquais que je n'étais pas à la prière, ayant été piqué. Il dit: "Qu'as-tu fais alors?" Je répondis: "J'ais recherché des moyens spirituels[1] pour me guérir?" Il dit: "Qu'est-ce qui t'as poussé à faire cela?" Je dis: "Un récit que j'entendis d'al-Chabi, qu'il raconta au nom de Bouraïda ibn al-Husaïb, qui avait dit: "Pas de *rouqya* ou de recours à la guérison par des moyens spirituels sauf en cas de jalousie ou de piqûre par un scorpion". Il dit: "Tu as bien fait d'acquérir cette connaissance".

1 "Moyens spirituels" signifie ici *rouqya*, c'est-à-dire avoir recours à des moyens spirituels pour la guérison d'une maladie.

Toutefois, Ibn 'Abbas rapporta: "Le Prophète (BSDL) a dit: "Toutes les nations me furent présentées et je vis les prophètes se succéder, l'un suivi d'une grande foule, l'autre de deux ou trois personnes, et un autre tout seul. Apparut ensuite une grande multitude de gens que je pris pour mon peuple. Mais on me dit que c'étaient les gens de Moïse. Plus tard, une plus grande foule apparut et on me dit que ceux-là ètaient mes gens. Parmi eux, se trouvaient soixante-dix mille personne qui entreront au Paradis sans jugement et punition". Le Prophète (BSDL) prit ensuite la direction de sa chambre et les gens se demandèrent lesquels d'entre eux seraient en compagnie du Prophète (BSDL) ce jour-là. Certains dirent: "Peut-être seront-ils les Compagnons du Prophète (BSDL)". D'autres supposèrent que ce sera ceux qui étaient nés en Islam et qui n'ont donc jamais associé quoi que ce soit à Dieu. Le Prophète (BSDL) revint et les trouva encore en train d'essayer de deviner. Ils lui demandèrent qui seront ces personnes, et il dit: "Ce sont ceux qui ne recherchent pas de remèdes spirituels pour des maux physiques, qui ne font pas de cautérisation, qui ne croient pas aux augures, mais qui dépendent entièrement de leur Seigneur." 'Oukacha ibn Mihsan se leva et dit: "O Prophète, prie Dieu pour que je sois l'un d'eux". Le Prophète répondit: "Tu es certainement un de ceux-là". Quand une autre personne voulut répéter la même demande, le Prophète lui dit que 'Oukacha l'avait

devancé.

D'AUTRES POINTS

1. Les différents niveaux de *tawhid* chez les gens.
2. La signification de pratiquer le *tawhid.*
3. L'éloge de Dieu à l'égard d'Abraham en le décrivant comme "pas un de ces faiseurs de dieux".
4. L'éloge de Dieu à l'égard des grands saints pour leur innocence en ce qui concerne le fait d'associer quelque chose ou quelqu'un à Dieu.
5. Le *tawhid* implique qu'il faut éviter la cautérisation et la *rouqya.*
6. Que ces caractéristiques sont toutes comprises dans le *tawakkoul,*[1] ou la croyance ferme en Dieu.
7. La profonde sagesse des Compagnons dans leur conviction qu'un tel *tawakkoul* n'existerait pas sans bonnes actions.
8. Le souci des Compagnons de faire du bien.
9. L'excellence quantitative ou qualitative de cette *oumma.*[2]
10. Les vertus des Compagnons de Moïse.
11. La parade des nations devant le Prophète (BSDL).
12. Chaque peuple viendra séparément le jour du Jugement avec son propre prophète.
13. La rareté de ceux qui répondirent favorablement

---

1 *al-tawakkoul* c'est avoir confiance dans le soutien de Dieu alors que l'on fait de bonnes actions.

2 C'est le nom généralement utilisé pour désigner la communauté musulmane.

aux prophètes.
14. Le prophète, auquel personne n'a répondu, viendra seul le jour du Jugement.
15. La morale de tout cela, c'est que l'homme ne devrait pas se laisser tromper par le nombre, ni perdre espoir à cause de la rareté.
16. La *rouqya* est tolérée en cas de jalousie et de piqûre.
17. L'éloge du Prophète envers la connaissance des Compagnons: "Tu as bien fait d'acquérir cette connaissance". Que les deux *hadiths* ne sont pas en contradiction.
18. La répugnance des gens parmi *al-salaf à* flatter quelqu'un.
19. Le jugement du Prophète, "Tu es l'un d'eux", comme point de repère de la prophètie.
20. La vertu de 'Oukacha.
21. L'utilisation d'exemples.
22. Le caractère impeccable du Prophète.

CHAPITRE 4

LA CRAINTE DU *CHIRK*

Dieu – Qu'il soit loué et glorifié – dit: *"Certes Dieu ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. En dehors de ce péché, Il pardonne à qui Il veut"* **(4:48, 4:116)**.

Al-Khalil (Que la paix soit sur lui) dit: *"(O mon Seigneur,) préserve-moi, ainsi que mes enfants, de l'adoration des idoles"* **(14:35)**. Dans le *hadith*, nous lisons: "Ce que je crains le plus pour vous, c'est le moindre *chirk*. Quand on lui demanda ce que c'était, le Prophète (BSDL) répondit: "L'hypocrisie".

Dans le *sahih* de al-Boukhari, nous lisons qu'Ibn Mas'oud (Que Dieu l'agrée) rapporta: "Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Celui qui meurt en appelant un associé à Dieu entrera en Enfer".

Dans le *sahih* de Mouslim on lit: "Jabir (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Celui qui rencontre Dieu le jour du Jugement sans Lui avoir associé quoi que ce soit ira au Paradis; et celui qui le rencontre en ayant fait le

contraire sera consigné en Enfer."

D'AUTRES POINTS

1. La crainte du *chirk. (Crainte)*
2. L'hypocrisie contient les composantes du *chirk.*
3. L'hypocrisie est une forme inférieure de *chirk.*
4. L'hypocrise est le danger le plus menaçant pour l'homme juste.
5. La proximité du Paradis et de l'Enfer.
6. La combinaison de la proximité du Paradis et de l'Enfer dans le même *hadith.*
7. Que celui qui renconte Dieu le jour du Jugement sans Lui avoir associé quoi que ce soit ira au Paradis; et que celui qui Le rencontre autrement ira en Enfer même s'il avait pu être d'une grande piété.
8. La priére importante d'al-Khalil d'être éloigné, ainsi que ses enfants, de l'adoration des idoles.
9. Son souci du destin de la majorité des hommes, comme indiqué dans le verset: *"O mon Seigneur, les idoles ont égaré beaucoup de gens"* **(14:36)**.
10. L'interprétation du témoignage "Il n'y a d'autre dieu que Dieu" comme rapporté par al-Boukhari.
11. La vertu de la personne ne faisant pas de *chirk.*

CHAPITRE 5

L'APPEL A TEMOIGNER QU'IL N'Y A D'AUTRE DIEU QUE DIEU

Dieu exalté dit: "*Dis: "Voici ma voie, j'appelle à Dieu en toute clairvoyance*" **(12:108)**.

Ibn 'Abbas (Que Dieu l'agrée) rapporta: "Quand le Prophète de Dieu (BSDL) envoya Mou'adh au Yemen, il lui recommanda: Tu vas rencontrers des gens du Livre; que ta première action soit de leur demander de témoigner qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu". Selon un autre récit, "...de leur demander de réaliser l'unicité de Dieu". S'ils t'obéissent, informe-les que Dieu leur a imposé de faire la priére cinq fois par jour. S'ils t'obéissent, alors informe-les que Dieu leur a imposé le devoir de charité qui doit être perçue des riches pour être distribuée aux pauvres. S'ils t'obéissent, ne touche pas à leurs autres biens et occupe-toi de la plainte de celui qui souffre d'injustice, car il n'y a aucun obstacle dans son accès vers Dieu" (Rapporté dans les *sahihs* de al-Boukhari et de Mouslim).

Et ils ont aussi rapporté que d'aprés Sahl ibn Sa'd (Que Dieu l'agrée): "A la bataille de Khaybar, le

Prophète (BSDL) a dit: “Demain je remettrai la bannière à une personne qui aime et est aimée de Dieu et de Son Prophète. Sous son commandement, Dieu donnera la victoire à l'armée”. Les gens passèrent la nuit en tâchant de deviner à qui la banniére serait remise. Le lendemain, ils s'assemblèrent tous devant le Prophète de Dieu (BSDL), chacun demandant que la bannière lui soit remise. Le Prophète demanda alors à voir 'Ali ibn Abi Talib, qui était absent car il avait mal aux yeux. Quand on amena 'Ali devant le Prophète, il oignit ses yeux et pria pour lui. 'Ali fut alors guéri de son mal; il reçut la bannière et le commandement suivant: “Avance vers les gens tranquillement et gentiment. Quand tu seras parmi eux, invite-les à embrasser l'Islam. Informe-les de leurs devoirs envers Dieu – Qu'il soit glorifié. Par Dieu! S'Il guide à travers toi un seul homme vers l'Islam, cela vaut mieux que tous les meilleurs bestiaux du monde”.

D'AUTRES POINTS

1. Inviter les hommes à suivre le droit chemin (faire la *dawa*) est un moyen de suivre le Prophète (BSDL).
2. L'accent sur la sincérité; car ils sont nombreux à prétendre inviter à Dieu, alors qu'ils invitent en fait à eux-mêmes.
3. Le fait de'être perspicace est un devoir établi par Dieu.
4. Un des bienfaits du *tawhid* est de garder Dieu exalté

au-des-sus de tout blasphéme.
5. Un des méfaits du *chirk* est de blasphémer Dieu.
6. Le plus important, c'est de retirer le musulman de la compagnie des faiseurs de dieux et de couper toutes ses relations avec eux.
7. Que le *tawhid* est le premier devoir de l'homme.
8. Que le *tawhid* précède tout, y compris la prière.
9. Dire que Dieu est unique, c'est témoigner qu'il n'y a d'autre dieu que Lui.
10. Que quelqu'un peut appartenir aux Gens du Livre sans pour autant pratiquer le *tawhid*.
11. L'accent sur le fait de'éduqrer les gens progressivement.
12. Que le plus important a priorité sur le moins important.
13. Les façons de distribuer la *zakat*.
14. Que l'homme instruit doit dissiper les doutes de l'élève.
15. Qu'on ne touchera pas aux biens légitimes des gens.
16. Qu'on doit s'occuper de la plainte de l'opprimé.
17. Qu'on ne peut cacher une telle plainte.
18. Que la souffrance, la faim et les autres afflictions endurées par Mohammad (BSDL), Sceau des prophètes et par ses Compagnons, sont des preuves de leur *tawhid*.
19. L'affirmation du Prophète: "En effet, je cèderai la bannière..." constitue un élément important de sa prophétie.

20. La façon dont il traitait l'indisposition de 'Ali est un autre élément du même genre.
21. La vertu de 'Ali (Que Diu l'agrée).
22. La vertu des Compagnons mise en évidence par leur essai de deviner pendant toute une nuit qui porterait la bannière et par leur indifférence à propos des bonnes nouvelles de la victoire et de la conquête du lendemain.
23. Que la foi au *qadar*[1] est accordée à celui qui ne la recherche pas et est refusée à celui qui la recherche.
24. La prestance éloquente du Prophète, comme d'ordonner à 'Ali, "Avance vers les gens tranquillement et gentiment".
25. Appeler à embrasser l'Islam avant le début des hostilités.
26. Inviter les hommes avec sagesse, comme dans l'ordre suivant: "... et informe-les de leurs devoirs".
27. Les devoirs de l'homme envers Dieu.
28. Le mérite de celui grâce auquel quelqu'un est guidé vers l'Islam.
29. Jurer pour appuyer un avis juridique.

1 *Al-qadar* c'est le destin, la destinée ou le décret divin.

CHAPITRE 6

L'EXPLICATION DU *TAWHID* ET DU TEMOIGNAGE QU'IL N'Y A D'AUTRE DIEU QUE DIEU

Dieu exalté dit: *"Ces associés qu'ils invoquent recherchent eux-mêmes le moyen qui les rapproche le plus de leur Seigneur"* **(17:57)**.

"Et quand Abraham dit à son père et à son peuple: "Oui, je désavoue tout ce que vous adorez, mais pas Celui qui m'a créé, car c'est Lui, en vérité, qui va me guider" **(43:26-27)**.

"Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, tout comme le Messie fils de Marie, pour des Seigneurs en dehors de Dieu" **(9:31)**,

"Et il est des gens qui prennent, en dehors de Dieu, des égaux à Lui, les aimant autant qu'ils aiment Dieu" **(2:165)**.

Dans le *sahih,* il est rapporté que le Prophète (BSDL) a dit: "Celui qui affirme qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu et qui rejette tous les autres objets d'adoration, sauvegarde son sang, son bien et sa destinée auprès de Dieu".

Les chapites suivants sont en vérité l'explication du *tawhid* et du temoignage (la *chahada*). Nous y trouvons les problèmes les plus grands et les plus importants clairement définis et expliqués. Le verset de la sourate "Le voyage nocturne" (17:57) a accusé les polythéistes qui invitent les hommes justes en dehors du *tawhid,* coupables alors du plus grand *chirk.*

Le verset de la sourate "Le désaveu" (**9:31**) a accusé les Gens du Livre qui prennent leurs rabbins et leurs moines pour des seigneurs en dehors de Dieu, bien qu'il leur ait été ordonné de n'adorer qu'un Dieu unique. Le dit verset montre très clairement que leur culpabilité est d'avoir obéi à d'autres êtres humains dans la pratique du mal.

De même, la déclaration de (Abraham) al-Khalil (Que la paix soit sur lui) aux mécréants en citant le verset: *"Oui, je désavoue tout ce que vous adorez, mais pas Celui qui m'a créé, car c'est Lui, en vérité, qui va me guider."* (**43:26-27**) Dieu – qu'il soit glorifié – nous a informé que le rejet et l'affirmation d'Abraham est clairement contenu dans le témoignage qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu. Ainsi, Dieu dit: *"Et de cette déclaration Il fit une parole qui devait durer à travers sa descendance afin qu'ils reviennent à Dieu?"* (**43:28**)

Les versets de la sourate "La vache" interprètent également le témoignage du *tawhid.* Dieu y dit au sujet des mécréants: *"et ce n'est point eux qui sortiront du Feu!"* (**2:167**) car ils aiment leurs associés autant qu'ils

aiment Dieu. Ainsi, en dépit de leur grand amour pour Dieu, ils n'étaient pas considérés comme des musulmans. D'autre part, ceux qui aiment leurs associés plus que Dieu et ceux qui aiment seulement l'associé, ne sont pas musulmans et sont condamnables à fortiori.

Finalement, la déclaration du Prophète: "Celui qui affirme qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu et qui rejette tous les autres objets d'adoration, sauvegarde son sang, son bien et sa destinée auprès de Dieu" contient une des explications les plus claires du témoignage: "Il n'y a d'autre dieu que Dieu". Dieu n'a pas fait de cette assertion la seule sauvegarde de sang et de bien, ni cette assertion avec le seul entendement de sa signification, ni encore avec l'affirmation de cette signification. Il n'a pas posé comme condition à la sauvegarde en question la seule invocation de l'homme à Dieu – et à Lui seul, sans associé – mais la personne doit ajouter à ce témoignage le rejet de tous les objets d'adoration autres que Dieu. Si jamais ce rejet tombait dans le doute, ou si jamais l'idée lui venait qu'il n'ait pas réussi, la sauvegarde de son sang et de son bien tomberait. C'est vraiment un problème très grave, d'une importance et d'un sérieux singuliers, qui a été très clairement défini dans les textes, et dont la solution a été sans contredit.

CHAPITRE 7

ENDOSSER LA ROBE DU *SOUFI* OU PORTER UNE CHAINE POUR PREVENIR OU GUERIR UNE AFFLICTION, TOUT CELA EST *CHIRK*

Dieu exalté dit: "... *Dis: Eh bien, les voyez-vous ceux que vous appelez au lieu de Dieu? Si Dieu me voulait du mal, est-ce qu'ils sauraient déblayer un mal venu de Sa part?*" **(39:38)**.

'Imran ibn Housayn raconta que le Prophète (BSDL) vit un jour un homme portant une chaîne en laiton. Quand il lui en demanda la raison, l'homme répondit qu'il en avait besoin pour surmonter la faiblesse de l'âge. Le Prophète (BSDL) lui ordonna de l'enlever, en disant: "Elle ne peut qu'ajouter à ta faiblesse. Si la mort t'enlevait alors que tu la portes, tu ne réussirais jamais". Ce *hadith* a été rapporté par Ahmad (ibn Hanbal), avec une chaîne de rapporteurs (*isnad*[1]) assez solide.

Ahmad a aussi rapporté le *hadith marfou'*[2] suivant disant que d'après 'Ouqba ibn 'Amir: "Le vœu de celui qui porte un talisman ou une amulette ne sera jamais

---

1 *Isnad:* c'est la chaîne formée par ceux qui ont rapporté un *hadith*.

2 Un *hadith est* dit *marfou'* lorsque la chaîne de rapporteurs (*isnad*) remonte jusqu'au Prophète (BSDL) et qu'il cite donc directement.

exaucé par Dieu". Dans une autre version du même *hadith,* on a rapporté que le Prophète (BSDL) a ajouté: "Celui qui porte un talisman a commis le *chirk*".

Ibn Abou Hatim a rapporté de Houdayfa que le Prophète vit un homme portant un vêtement, lequel déclara qu'il le protégeait contre la fièvre; il le déchira en pièces rappelant le verset: *"Et la plupart d'entre eux ne croient pas en Dieu, qu'en Lui associant quelque chose"* **(12:106)**.

D'AUTRES POINTS

1. La gravité de l'offense de porter des chaînes et des vêtements en guise d'amulettes, de fétiches et de talismans.
2. Que le Compagnon du Prophète ne réussira pas si la mort le trouve portant des amulettes et des talismans. Il y a des preuves provenant des Compagnons du Prophète que les petites formes de *chirk* sont des péchés plus grands que le *kabira.*[1]
3. Dans cette affaire l'ignorance n'est pas une excuse.
4. Les talismans n'ont aucune valeur en ce monde – ils sont nuisibles – comme le témoignent ces mots du Prophète: "...Elle ne peut qu'ajouter à ta faiblesse."

---

1 Les petites formes de *chirk* sont part exemple d'associer quelqu'un ou quelque chose à Dieu involontairement. Ici, l'auteur met en garde que de telles formes de *chirk* sont des péchés aussi graves que le péché dit mortel ou capital (*kabira*), comme de tuer quelqu'un intentionnellement, commettre l'adultère ou voler.

5. La condamnation absolue de toute personne qui en est reconnue coupable.
6. Celui qui porte une amulette est laissé aux soins de celle-ci, ce qui est nul.
7. Celui qui porte un talisman a commis le *chirk*.
8. C'est *chirk* que de chercher à guérir une fièvre au moyen d'un talisman.
9. Le *hadith* rapporté par Houdayfa démontre que les Compagnons avaient recours aux versets traitant des grandes formes de *chirk* pour condamner les petites, comme Ibn 'Abbas l'avait fait quand il eut recours au verset de la sourate "La vache".
10. C'est *chirk* de porter des amulettes contre la jalousie.
11. Que le Prophète (BSDL) pria Dieu contre ceux qui portaient des talismans et des amulettes.

CHAPITRE 8

LA THEURGIE, LES TALISMANS ET L'ENSORCELLEMENT

Dans le *sahih*, on rapporte que Abou Bachir al-Ansari (Que Dieu l'agrée), qui a accompagné le Prophète (BSDL) à quelquesuns de ses voyages, l'entendit charger un messager de se mettre en campagne et de détruire toutes les chaînes et les amulettes qui étaient attachées aux chameaux de la région. Dans les recueils d'Ahmad (Ibn Hanbal) et d'Abou Dawoud (al-Sijistani), nous lisons qu' Ibn Mas'oud (Que Dieu l'agrée) a dit: "J'entendis le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "La théurgie, les talismans et l'ensorcellement sont des exemples de *chirk"*. Et nous lisons dans les recueils d'Ahmad (Ibn Hanbal) et al-Tirmidhi, que 'Abdallah ibn 'Oukaym rapporta le *hadith marfou'* suivant: "Celui qui porte un talisman sera laissé aux soins de ce talisman, ce qui est nul".

On accroche souvent quelque chose sur les enfants afin de les garder des méfaits de la jalousie. Si le talisman ne comprend que des versets du Coran, certains de nos ancêtres l'acceptaient tandis que

d'autres le rejetait. Certains ne le considéraient pas comme quelque chose de défendu, même s'ils ne permettaient pas qu'on s'en serve. Ibn Mas'oud était de ceux-là. La théurgie (*al-rouqa*,[1] *al-'aza'im*) est également un exemple de *chirk*, sauf dans les circonstances permises par le Prophète (BSDL) à savoir: la jalousie et la piqûre d'animaux mortels. L'ensocellement (*al-tiwala*), c'est par exemple quand un homme prend quelque chose dont on dit qu'elle pourra le faire tomber amoureux d'une femme, ou inversement.[2] Ahmad (Ibn Hanbal) rapporta le *hadith* suivant de Rouwafi': "Le Prophète (BSDL) m'a dit: O Rouwayfi'! Puisses-tu jouir d'une longue vie! Répands le mot que celui qui fait un noeud à sa barbe, porte un talisman, ou se lave avec l'urine d'un animal, n'a rien à faire avec moi ou ma religion".

Sa'id ibn Joubayr rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Celui qui détruit une amulette ou un talisman que quelqu'un porte a gagné autant que s'il avait libéré un esclave". Ce fut Waki' qui raconta ce *hadith*, ainsi que celui d'Abraham, dont la version est: "Ils (les Compagnons) avaient l'habitude de rejeter tous les talismans, sans tenir de compte s'ils contenaient

1 Pluriel de *al-rouqqa*, voir plus haut chapitre 3.

2 Plus généralement c'est amener quelque'un à faire quelque chose ou à tomber dans quelque chose par une incantation, une potion ou un charme magique.

seulement des versets du Coran ou non".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication de la théurgie (*al-rouqa*) et des talismans (*al-tama'im*).
2. L'explication de *al-tiwala* (L'ensorcellement).
3. Que les trois péchés mentionnés ci-dessus sont *chirk*.
4. Que la théurgie utilisant les paroles exactes (du Saint Coran) contre la jalousie et contre la piqûre mortelle n'est pas *chirk*.
5. Quant à un talisman ne contenant que des versets du Saint Coran, l'opinion des *'oulamas* est partagée pour savoir si cela est autorisé ou non.
6. Attacher des chaînes à des animaux en guise de protection contre la jalousie, cela est un exemple de *chirk*.
7. Ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes sont sous la menace d'un terrible châtiment.
8. Le mérite de la personne qui détruit des talismans.
9. Les mots rapportés par Abraham ne contredisent point ce qui a précédé, étant donné qu'ils se rapportent aux Compagnons de 'Abdallah (ibn Mas'oud).

CHAPITRE 9

CONJURER UN ARBRE OU UNE PIERRE

Dieu exalté dit: *"Eh bien, les voyez-vous, Lât et Uzzâ ainsi que Manât, cette autre troisième? Serait-ce à vous le garçon et à la fille? Ce serait alors le plus injuste partage! Ce ne sont que des noms, que vous avez donnés, vous et vos ancêtres, sans que Dieu ait fait descendre d'autorité à leur sujet. Ils ne suivent que la conjecture et que ce qui passionne les âmes! Alors que la bonne direction leur est venue de leur Seigneur"* **(53:19-23)**.

Al-Tirmidhi rapporta, de façon détaillée, qu'Abou Waqid al-Laythi a dit: "Nous nous mîmes en campagne avec le Prophète de Dieu (BSDL) contre Hounayn, alors que nous avions à peine abandonné le paganisme pour l'Islam. Les mécréants avaient l'habitude d'accrocher leurs armes et leurs armures à un arbre connu sous le nom *dhat anwat.* Quand nous passâmes près d'un tel arbre, nous demandâmes au Prophète (BSDL) : "Ne vas-tu pas nous dresser un autre *dhat anwat,* tout comme ces gens-là en ont un?" Le Prophète

(BSDL) répondit: "Dieu est Grand! Vous venez de parler comme la tribu de Banou Isra'il l'avait fait à Moïse: *"O Moïse, désigne-nous un dieu comme ces gens-là ont des dieux"* **(7:138)**, vous êtes une bande d'ignorants, vraiment. Devez-vous suivre les mêmes exemples que ceux qui vous ont précédés?"

D'AUTRES POINTS

1. L'explication des versets de la sourae "L'étoile" (53:19-23).
2. La nature exacte de leur requête.
3. Qu'ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent.
4. Que leur intention était de se rapprocher de Dieu, qui, pensaient-ils, aimait de telles actions de leur part.
5. Que s'ils ne connaissaient pas ce que cela impliquait, d'utres seraient encore plus exposés à l'ignorer.
6. Qu'ils ont à leur crédit plus de bonnes actions, et la promesse de miséricorde et de pardon.
7. Que le Prophète (BSDL) ne les excusa pas pour autant mais leur répondit: "Dieu est grand !... Devez-vous suivre les mêmes exemples que ceux qui vous ont précédés?", soulignant ainsi la gravité de leur offense.
8. Que la grande morale de ce *hadith* est la comparaison par le Prophète (BSDL) de leur requête avec celle de la tribu de Banou Isra'il quand ils demandèrent à Moïse: "Désigne-nous un dieu!"

9. Que tout cela est implicitement rejeté dans le témoignage "Il n'y a d'autre dieu que Dieu", qui leur a éechappé.

10. Que le Prophète a juré en confirmation d'un avis juridique; nous savons qu'il ne jure que pour un bienfait.

11. Que le *chirk* admet des degrés, car ils restèrent musulmans en dépit de leur action.

12. Leur excuse "alors que nous avions à peine abandonné le paganisme pour l'Islam" implique que les autres (les anciens) musulmans savaient très bien cela.

13. Que le *takbir* (Dieu est grand") peut être une expression d'étonnement, malgré ceux qui soutiennent le contraire.

14. La défense d'imiter les mécréants.

15. L'élan de colère de la part des enseignants du *tawhid.*

16. Le modèle type (du développement humain).

17. Que ce *hadith,* qui rapporte fidèlement ce qui arriva, est un des grands signes de la prophétie.

18. Que tout le blâme que Dieu a adressé aux juifs et aux chrétiens pourrait s'appliquer à nous.

19. Que pour eux (les Gens du Livre), les rituels de la foi étaient basés sur le commandement direct. D'où, le rappel concernant des questions relatives au tombeau. La question (adressée aux morts à l'enterrement), "Qui est votre Seigneur?", est claire; la seconde question, "Qui est votre prophète?", dépend de la révélation

passée de Dieu. Mais la troisième question: “Quelle est votre religion?” se rapporte à leur (les juifs) requête (à Moïse).

20. Que le modéle des Gens du Livre est aussi condamnable que celui des polythéistes.

21. Il n’y a aucune certitude absolue que la personne qui quitte l’incroyance après qu’il y ait été accoutumé, ne continue pas à entretenir quelque degré de son ancienne incroyance même après sa conversion. Cela est soutenu par leur déclaration: “Alors que nous avions à peine abandonné le paganisme pour l’Islam”.

CHAPITRE 10

TUER (UNE BETE) POUR AUTRE CHOSE QUE POUR DIEU

Dieu exalté dit: *"Dis: "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur des mondes. Il n'a pas d'associé! Et c'est cela qu'on m'a ordonné, et je suis le premier de ceux qui se soumettent"* **(6:162-163)**,

"Pour ton Seigneur, done, adresse ta prière et sacrifie" **(108:2)**.

Dans son *sahih*, Mouslim dit que 'Ali (Que Dieu l'agrée) a raconté ce qui suit: "Le Prophète de Dieu (BSDL) affirma: Horreur à celui qui tue au nom de quelqu'un d'autre que Dieu! Horreur à celui qui maudit ses parents! Horreur à celui qui abrite celui qui commet un crime encourant le châtiment de Dieu! Horreur à celui qui change injustement les frontières des propriétés foncières!

Ahmad rapporta que Tariq ibn Chihab raconta que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Les mouches fournirent l'occasion à un homme d'aller au Paradis, et à un autre d'aller en Enfer". Lorsqu'on lui demanda

d'expliquer comment cela était possible, le Prophète (BSDL) dit: "Deux hommes passèrent à côté d'un peuple qui possèdait une idole pour laquelle ils demandaient une offrande de la part de toute personne voulant traverser leur territoire. Quand le premier objecta disant qu'il n'avait rien à présenter en guise de sacrifice à l'idole, le peuple lui dit qu'il avait à sacrifier quelque chose même si ce n'était que quelques mouches. Il captura donc quelques mouches, les sacrifia et on le laissa passer. L'homme fut envoyé en Enfer. Quand on demanda au second de sacrifier quelque chose, il rétorqua qu'il ne sacrifierait qu'à Dieu. Ils le tuèrent; et celui-ci alla au Paradis".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset: *"Dis: "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort..."* **(6:164)**
2. L'explication du verset: *"Pour ton Seigneur, donc, adresse ta prière et sacrifie."* **(108:2)**
3. Maudire celui qui tue au nom de quelqu'un d'autre que Dieu.
4. Maudire celui qui maudit ses parents, y compris celui qui encourage cela en maudissant les parents de quelqu'un d'autre, provoquant ainsi la malédiction des ses propres parents.
5. Maudire celui qui donne refuge au *mouhdith*, c'est-à-dire à celui qui a commis un crime encourant le châtiment de Dieu dans le but que ce dernier échappe à

la punition.

6. Maudire celui qui modifie injustement les frontières qui séparent sa propriété foncière de celle de son voisin.

7. La différence entre maudire une personne précise pour un crime particulier et maudire ceux qui commettent des crimes en général.

8. L'histoire significative des mouches.

9. Que la personne qui sacrifia des mouches à l'idole dans le but d'éviter la menace des idolâtres alla en Enfer, même s'il n'approuva pas sa propre action.

10. L'évaluation du degré de *chirk* dans le cœur des croyants. Leur patiente endurance devant le martyre et leur résistance à la demande des idolâtres, bien que ceux-ci ne demandaient que l'action externe.

11. Que celui qui alla en Enfer était un musulman. Autrement, le Prophète n'aurait pas dit que l'homme alla en Enfer simplement parce qu'il avait sacrifié des mouches.

12. Cette histoire débouche sur un autre *hadith:* "Le Paradis est plus proche de l'homme que la plante de ses pieds. Il en est également ainsi de l'Enfer."

13. Que le travail du cœur est ce qui est le plus exigé, même chez les idolâtres.

CHAPITRE 11

NE PAS SACRIFIER AU NOM DE DIEU LA OU EST SACRIFIE AU NOM D'UN AUTRE QUE DIEU

Dieu exalté dit: *"Et ceux qui ont fait d'une mosquée un mobile de rivalité, d'impiété, de division entre les croyants, et qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Dieu et Son messager et jurent en disant: "Nous n'avons voulu que la chose la meilleure!" Dieu atteste que ce sont bien des menteurs, vraiment! Ne t'y tiens jamais debout (pour prier). Car la mosquée qui dès les premiers jours fut fondée sur la piété a plus de droit à ce que tu t'y tiennes debout"* **(9:107-108)**.

Abou Dawoud raconta que Thabit ibn al-Dahhak (Que Dieu l'agrée) a dit: "Un homme fit le vœu[1] de sacrifier un chameau à un endroit appelé Bouwana, et demanda la permission du Prophète (BSDL) pour le faire. Le Prophète (BSDL) demanda: "Est-ce quil ya à

1 Il s'agit ici d'un vœu conditionné à accomplissement d'un acte divin, tel que: "Si guérit mon malade, je ferai ci et çà".

cet endroit une idole de la *Jahiliya*[1]?" L'homme répondit: "Non". Le Prophète (BSDL) demanda une fois de plus: "Est-ce que les mécréants ont tenu quelque fête en cet endroit?" Une fois de plus, l'homme répondit: "Non". Le Prophète (BSDL) dit alors: "Vas-y, accomplis ton vœu. Les vœux qui ne doivent pas être accomplis sont ceux qui comprennent la désobéissance à Dieu, ou ceux qui dépassent la capacité de l'homme!"

D'AUTRES POINTS

1. Explication du verset: *"Et ceux qui ont fait d'une mosquée..."* (9:107-108).
2. Que la désobéissance à Dieu, aussi bien que l'obéissance, ne sont pas sans effets dans ce monde.
3. Ramener la difficulté du problème à une question claire et simple afin de lever toute ambiguïté.
4. Le droit de demander des détails au *moufti*[2] chaque fois que le besoin s'en fait sentir.
5. Quant aux vœux qui spécifient le lieu de leur accomplissement, il n'y a pas de mal à cela, tant qu'il n'y a pas d'obstacle illégal.
6. Ce n'est pas licite d'accomplir un vœu là où il y a (ou il y a eu) une idole.
7. Ce n'est pas licite d'accomplir un vœu là où les mécréants ont tenu une célébration, même si cette

---

1 L'époque pré-islamique, l'époque de l'Ignorance.
2 C'est un juriste musulman.

pratique est maintenant disparue.
8. Ce n'est pas licite d'accomplir un vœu en de tels endroits, car le vœu est par là même interdit.[1]
9. Se méfier d'imiter les mécréants dans leurs célébrations, même si c'est sans le savoir ou sans le vouloir.
10. Un vœu dont le contenu est illicite, est interdit.
11. On ne peut pas faire de vœu s'il demande à l'homme d'accomplir ce qu'il ne peut pas faire.

1 A cause de la confusion qui peut en découler.

CHAPITRE 12

ADRESSER UN VŒU A QUELQU'UN D'AUTRE QUE DIEU EST AUSSI UNE FORME DE *CHIRK*

Dieu exalté dit: "*Ceux (les charitables) qui auront été fidèles à leur promesse, redoutent un Jour dont le mal sera universel et nourrissent de nourriture,*[1] *pour l'amour de Dieu, le pauvre et l'orphelin et le prisonnier*" **(76:7-8)**,

"*Quelles que soient les aumônes que vous fassiez, ou le vœu que vous ayez formulé, oui, Dieu le sait*" **(2:270)**.

Dans le *sahih*, 'Aïcha (Que Dieu l'agrée) rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Que celui qui fit le vœu d'obéir à Dieu accomplisse son vœu et que celui qui fit le vœu de désobéir à Dieu ne puisse le faire".

1 C'est-à-dire qu'ils donnent à manger de bonnes choses.

D'AUTRES POINTS

1. L'obligation d'accomplir un vœu une fois formulé.
2. S'il est absolument certain que l'accomplissement d'un vœu est un hommage à Dieu, ne pas l'accomplir équivaut à du *chirk*.
3. Il n'est pas permis d'accomplir un vœu impliquant la désobéissance à Dieu.

CHAPITRE 13

IL EST *CHIRK* DE CHERCHER REFUGE AUPRES DE QUELQU'UN D'AUTRE QUE DIEU

Dieu exalité dit: "*Or, il y avait, parmi les humains, des hommes qui cherchaient protection auprès d'hommes parmi les djinns, cela les a fait croître en abjection*" **(72:6)**.

Mouslim raconta que Khawla bint Hakim (Que Dieu l'agrée) rapporta qu'elle entendit le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "Il n'arrivera aucun mal pendant son séjour à celui qui, en entrant dans une maison, dit: "Je cherche refuge dans la parole parfaite de Dieu, contre le mal".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset de la Sourate "Les Djinns" (72:6).
2. Il est *chirk* de chercher refuge auprès de quelqu'un d'autre que Dieu.
3. Tirer l'évidence du *hadith*: Les *'oulamas* ont choisi ce *hadith* pour montrer que le message divin n'est pas

inventé, car il est *chirk* de chercher refuge auprès de tout ce qui a été inventé.

4. La valeur de l'invocation qu'il contient malgré sa brièveté.

5. Tirer un avantage matériel grâce à une action n'exclut pas la possibilité que cette action soit un exemple de *chirk*.

CHAPITRE 14

IL EST *CHIRK* DE CHERCHER DE L'AIDE AUPRES DE QUELQU'UN D'AUTRE QUE DIEU

Dieu exalté dit: *"Et n'invoque pas, en dehors de Dieu, ce qui ne te profite ni ne te nuit. Et si tu le fais, tu seras alors, en vérité, du nombre des injustes. Et si Dieu fait qu'un mal te touche, il n'est personne alors pour t'en délivrer que Lui"* **(10:106-107)**,

"... Cherchez donc la subsistance auprès de Dieu, adorez-Le, et soyez-Lui reconnaissants. C'est vers Lui que vous serez ramenés **(29:17)**,

"Et quel pire égaré que celui qui invoque, en dehors de Dieu, une divinité qui ne saura les exaucer au jour de la Résurrection, qui ne font pas attention aux invocations qu'on leur fait" **(46:5)**,

"Quoi! Celui qui répond à l'angoissé quand il L'appelle, et qui dissipe le mal, et qui vous donne mandat de la terre, y-a-t-il un dieu à côté de Dieu? Comme vous raisonnez peu!" **(27:62)**.

Al-Tabarani rapporta, en mentionnat l'*isnad*: "Au temps du Prophète (BSDL), il y avait un hypocrite qui faisait tellement de mal aux croyants que certains parmi

eux demandèrent aux autres d'aller chercher l'aide du Prophète (BSDL) contre lui. Quand le Prophète (BSDL) entendit parler de cela, il dit: "Personne ne doit chercher mon aide. Seule l'aide de Dieu est digne d'être cherchée".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset: *Et n'invoque pas, en dehors de Dieu, ce qui ne te profite ni ne te nuit"* **(10-106)**.
2. Faire cela est du plus grand *chirk.*
3. Faire cela, même par l'homme le plus pieux et pour des raisons totalement désintéressées, est une mauvise action.
4. L'explication du verset suivant: *"Et si Dieu fait qu'un mal te touche..."* **(10:107)**.
5. En plus de blasphémer, avoir recours à quelqu'un d'autre que Dieu ne sert à rien en ce monde.
6. L'explication du troisième verset: *"Cherchez donc la subsistance auprès de Dieu..."* **(29:17)**.
7. On ne doit jamais adresser ses prières pour demander sa subsistance, à quelque'un d'autre que Dieu; il en est de même lorsqu'on prie pour demander le Paradis.
8. L'explication du quatrième verset: *Et quel pire égaré..."* **(46:5)**.
9. Personne n'est plus égaré que celui qui a recours à quelqu'un d'autre que Dieu.
10. Que celui qui est appelé ne se soucie pas de l'invocation de celui qui appelle.

11. Une telle invocation peut même développer une haine entre celui qui est appelé et celui qui appelle.
12. Invoquer quelqu'un, c'est une façon de l'adorer.
13. Le blasphème lors d'une telle adoration.
14. Tout cela rend celui qui invoque le plus idiot de tous.
15. L'explication du cinquième verset: *"Qoi! Celui qui répond à l'angoissé..."* **(27:62)**.
16. Un fait vraiment surprenant, c'est que les idolâtres n'admettent que personne d'autre que Dieu ne réponde aux nécessiteux; c'est pour cette raison qu'ils L'appellent aussi sincèrement lorsqu'ils sont en détresse.
17. La protection du *tawhid* par le Prophète et la punition de Dieu.

CHAPITRE 15

DE DIEU SEUL VIENT LE SECOURS

Dieu exalté dit: *"Vont-ils Lui associer des divinités qui ne créent rien et qui elles-mêmes sont créées et qui ne peuvent pas les secourir ni se secourir elles-mêmes"* **(7:191-192)**,

"... Ceus que vous invoquez en dehors de Lui ne sont pas même maîtres de la pellicule d'un noyau de datte" **(35:13)**.

Dans le *sahih,* on rapporte qu'Anas a dit: "A la bataille d'Ouhoud, le Prophète fut blessé au visage et une de ses molaires se cassa. D'un air abattu, il s'exclama: "Comment un peuple qui frappe son prophète peut-il-réussir?" Dans l'instant qui suivit, ce verset fut révélé: *"Tut n'es pour rien dans l'affaire, soit qu'Il accepte leur repentance, soit qu'Il les châtie. Car ce sont bien des injustes!"* **(3:128)**.

On rapporte qu'Ibn 'Omar (Que Dieu l'agrée) avait une fois entendu le Prophète de Dieu (BSDL) dire, en relevant la tête après l'inclinaison (*roukou'*) lors de la

prière de l'aube: "Que Dieu entende celui qui Le glorifie; O Seigneur, à Toi appartient la louange. O Seigneur, que Ta malédiction soit sur un tel". Ce fut alors que Dieu révéla le verset coranique: *"Tu n'es pour rien dans l'affaire"* (**3:128**). Selon un troisième récit, le Prophète avait maudit Safwan ibn Oummaya, Souhayl ibn 'Amr et al-Harith ibn Hicham, après quoi ledit verset fut révélé.

Abou Houraya (Que Dieu l'agrée) a rapporté que quand ce verset fut révélé: *"Et avertis ton clan le plus proche"* (**26:214**), le Prophète de Dieu se leva et dit les mots suivants (ou à peu près ces mots): "O peuple de Qoraïch! Sauve vos propres âmes. Ma parenté avec vous ne compte pas aux yeux de Dieu. O 'Abbas ibn 'Abd al-Mouttalib, notre parenté ne vaut rien aux yeux de Dieu. O Saffiya, ma tante, notre parenté ne vaut rien aux yeux de Dieu. O Fatima, ma fille, demande-moi n'importe quelle parte de mes biens je te la donnerai; mais en ce qui concerne ton salut, notre parenté ne compte pas".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication des deux versets 7:191-192 et 35:13.

2. L'histoire d'Ouhoud.[1]
3. Le *qounout*[2] du Prophète et les *amins* des Compagnons.
4. Les gens contre qui le Prophète invoque Dieu étaient des mécréants.
5. Qu'ils étaient coupables des plus grands péchés que la plupart des mécréants n'avaient jamais commis, tels que blesser le Prophète, le poursuivre pour le tuer, mutiler le corps des musulmans morts, eux qui étaient leurs proches parents.
6. En dépit de tout cela, Dieu révéla le verset: *"Tu n'es pour rien dans l'affaire"* **(3:128)**.
7. Après que les mots de Dieu *"Soit qu'Il accepte leur repentance, soit qu'Il les châtie"* **(3:128)** furent révélés, Il leur pardonna et ils crurent en Dieu.

---

1 Ce fut la bataille qui eut lieu en l'an III de l'hégire près de la Montagne Ouhoud entre les musulmans et les mecquois. Ayant été battus à la bataille de Badr, les mecquois s'étaient préparés à livrer bataille aux musulmans et à se venger. La façon dont le Prophète (BSDL) avait placé ses archers sur la montagne était d'une haute stratégie et cela empêcha la forte cavalerie mecquoise de rejoindre ses soldats qui étaient à pieds et qui furent battus par l'armée musulmane. Pensant que la bataille était terminée, les archers, désobéissant aux instructions du Prophète (BSDL), descendirent pour se partager le butin. Ils permirent ainsi à la cavalerie mecquoise de les attaquer par derrière. Les mecquois s'abattirent sur les croyants pris de panique. Les musulmans subirent alors de lourdes pertes et le Prophète (BSDL) fut blessé au visage. Cependant, les mecuois ne continuèrent pas sur leur lancée et se retirèrent.

2 *Al-qounout:* c'est l'invocation que l'on dit dans la prière de *fajr* à la fin de la deuxième *rakaa*.

8. On peut réciter *al-qounout* dans des moments de détresse.
9. Nommer ceux contre qui on invoque Dieu dans la prière.
10. Invoquer la malédiction de Dieu sur une personne particuliére dans le *qounout.*
11. Les circonstances dans lesquelles se trouvait le Prophète (BSDL) quand le verset *"Et avertis ton clan le plus proche"* **(26:214)** fut révélé.
12. La déclaration du Prophète (BSDL) au parent proche et à celui qui lui est éloigné: "Notre parenté ne comptera pas aux yeux de Dieu", y compris sa propre fille Fatima. Cette assertion franche de la vérité par le Sceau des Prophètes (BSDL) à l'égard de sa famille contraste singuliérement avec le genre de relations des hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui. La véracité du *tawhid* et le caractère unique de l'Islam ne sont que plus apparents.

CHAPITRE 16

LA VERITE EST A DIEU

Dieu exalté dit: *"Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, on dira: "Qu'est-ce que votre Seigneur disait?" Eux répondront: "La Vèrité". Il est le Très-Haut, Le Très-Grand!"* **(34:23)**.

Dans le *sahih*, on rapporte qu'Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) raconta que le Prophète (BSDL) a dit: "Quand Dieu rend son jugement, les anges battent de l'aile en signe de soumission. Quant à ceux qui sont justes, ils acceptent le jugement avec paix et satisfaction. La frayeur s'éloigne de leurs cœurs. Quand on leur demande: "Qu'est-ce que votre Seigneur disait?" Eux de dire: "La vérité! Il est cependant, le Haut, le Grand". Les envoyés de Satan entassés les uns sur les autres, écoutent aux portes le jugement, le déforment, l'interprètent mal et le transmettent au diable d'en bas jusqu'à ce qu'il arrive au devin ou au magicien, s'il arrive quelques moments avant que le météore ne frappe celui qui transmet et ne l'arrête. Donc, avant qu'il n'arrive sur terre, le message est

déformé une centaine de fois ou plus, mais ceux qui l'entendent y croient néanmoins aveuglément".

Al-Nawwas ibn Sam'an (Que Dieu l'agrée) rapporta que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Quand Dieu veut révéler quelque chose à l'homme, Il prononce les paroles qui doivent être révélées. Alors, les cieux se mettent à trembler par crainte de Lui.·Quand les paroles de Dieu parviennent aux habitants des cieux, ils sont comme foudroyés et tombent prosternés. Le premier à relever la tête est l'ange Gabriel (Jibril), à qui Dieu a chargé de trnsmettre la révélation. Gabriel passe alors à côté des autres anges dans les différents cieux, et à chaque station, on lui demande: "Qu'est-ce que notre Seigneur disait?" Il répond: "Il disait la vérité, Il est le Haut, le Grand", et tous répètent cela après lui. Ensuite, Gabriel s'avance vers la place que Dieu, le Haut, lui a destinée".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset *"Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs..."* **(34:23)**.
2. La preuve persuasive contenue dans ce verset pour anéantir le *chirk,* particulièrement la confiance en l'intercession par les saints. On parle souvent de ce verset comme un coup de massue à l'épine dorsale du *chirk.*
3. L'explication de la phrase: *"Eux répondront: "La vérité". Il est le Très-Haut, le Très-Grand!"* **(34:23)**.

4. La raison pour laquelle on leur pose cette question.
5. Gabriel leur répond: “Dieu a dit ceci ou cela.”
6. Que le premier à relever la tête après la prosternation est Gabriel.
7. Que Gabriel informe tous les habitants des cieux qui lui posent des questions.
8. Qu’une commotion ébranle les cieux et leurs habitants lorsque leur parvient la Parole divine.
9. Que les cieux tremblent lorsqu’ils entendent la parole de Dieu.
10. C’est Gabriel qui transmet la Parole divine révélée lorsque Dieu le lui ordonne.
11. Les démons écoutent aux portes.
12. Ils se tiennent les uns sur les autres.
13. Envoyer des météores.
14. Quelquefois le météore frappe le diable avant qu’il n’ait transmis le message à son ministre humain, et quelquefois après.
15. Que le devin peut parfois dire la vérité (si Dieu le veut).
16. Que pour une seule vérité, le devin dit des centaines de mensonges.
17. Que les mensonges du devin ont quelque chose de vrai, mais seulement en vertu de ce qui a été entendu des cieux.
18. Les gens acceptent ce qui est faux; ils sont attirés par le cas où le devin a touché la vérité, et ils oublient les autres cas où il a menti.

19. Que la parole est transmise de l'un à l'autre, mémorisée et argumentée.
20. La confirmation des attributs divins contrairement à la thèse des Ach 'ariyya.
21. Que le tremblement des cieux résulte de la crainte de Dieu Tout-Puissant.
22. Que tous les habitants des cieux se prosternent en entendant la Parole divine.

CHAPITRE 17

L'INTERCESSION

Dieu, qu'Il soit loué et glorifié, dit: "*Et par ceci (Le Coran), avertis ceux qui, n'ayant pour eux en dehors de Dieu ni ami ni intercesseur, craignent d'être rassemblés vers leur Seigneur...*" **(6:51)**,

"*Dis: "L'intercession dépend entièrement de Dieu...*" **(39:44)**,

"*Qui peut intercéder auprès de Lui, que par Sa permission...?*" **(2:255)**,

"*Et combien d'anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sauf si Dieu permet d'intercéder en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée*" **(53:26)**,

"*Dis: "Appelez ceux que vous tenez pour des divinités en dehors de Dieu! Chose du poids d'un atome, ils n'en sont pas maîtres, ni dans les cieux ni sur la terre: ici ni là ils ne sont associés à Dieu, et Lui non plus n'a personne parmi eux qui puisse le soutenir*" **(34:22)**.

Abou al-'Abbas (c'est-à-dire Ibn Taymiyya) a dit:

"Dieu a rejeté tout ce que les polythéistes attribuent à ceux qu'ils adorent en dehors de Dieu. Personne d'autre que Lui, ne posséde de bien ou de pouvoir, personne ne peut leur être de quelque secours. Il n'y a que l'intercession qui demeure. Mais Il a montré qu'elle n'appartiendra qu'à celui à qui il a été permis d'intercéder, comme Il l'a dit: *"Il sait, Lui, ce qui est devant eux et ce qui est derriére eux. Et ils n'intercèdent qu'en faveur de qui Lui plaît, tandis qu'ils sont craintifs par peur de Lui"* **(21:28)**. C'est une caractéristique générale du jour du Jugement, en laquelle les mécréants croient, mais l'intercession, pour eux, sera rejetée par le Coran. Le Prophète (BSDL) nous informa qu'en ce jour il sera amené devant Dieu. Il se prosternera de lui-même et louera Dieu, plutôt que de demander à intercéder. Alors, on lui dira: "Lève toi! Parle maintenant et tu sers entendu! Demande et il te sera donné! Intercède et il te sera accordé!"

Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) dit au Prophète (BSDL): "Quelle est la personne qui aura la chance de bénéficier de ton intercession?" Le Prophète répliqua: "Celui qui affirme qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu en toute sincérité". L'intercession est donc là pour les croyants sincères et francs. Elle n'est accordée que par la permission de Dieu et n'appartient pas à ceux qui font des associés à Dieu. La vérité est que Dieu – Louange à Lui – accorde aux croyants sincères Sa bénédiction par l'intermédiaire de qui Il choisit de

favoriser et d'élever au plus haut rang. L'intercession, telle qu'elle est décrite dans le Coran, rejetée dans certaines conditions et acceptée dans le cas spécial où la permission de Dieu est accordée, n'est pas *chirk*. Et le Prophète (BSDL) l'a de plus limitée à ceux qui croient sincèrement au *tawhid*.

D'AUTRES POINTS

1. L'explication des versets mentionnés dans ce chapitre.
2. La nature de l'intercession rejetée par le Coran.
3. La nature de l'intercession acceptée.
4. La nature de la "grande intercession" qui appartient au plus haut rang (au Prophète (BSDL) le jour du Jugement dernier.
5. La description de la conduite du Prophète ce Jour-là. Ploutôt que de demander l'intercession, il commence par se prosterner, et ensuite, il lui est permis d'intercéder.
6. Qui sont ceux qui la méritent?
7. Elle n'est pas pour ceux qui font des associés à Dieu.
8. L'exposé de son authenticité.

CHAPITRE 18

DIEU GUIDE QUI IL VEUT

Dieu exalté dit: *"Non, tu ne guides pas qui tu aimes: mais c'est Dieu qui guide qui Il veut. Il connait mieux ceux qui sont sur la bonne voie"* **(28:56)**.

Dans le *sahih,* Ibn al-Moussayib a rapporté de la part de son père: "Quand Abou Talib était sur le seuil de la mort, le Prophète de Dieu (BSDL) vint vers lui et trouva 'Abdallah Ibn Abou Oummayya et Abou Jahl en sa compagnie. Le Prophète (BSDL) dit: "O mon oncle, témoigne qui'il n'y a d'autre dieu que Dieu, et ainsi permets-moi de plaider pour toi auprès de Dieu!" Ils ('Abdallah Ibn Abou Oummayya et Abou Jahl) adressérent la parole à Abou Talib: "Abandonneras-tu la religion de 'Abd al-Mouttalib?" Le Prophète (BSDL) répéta sa requête. Intransigeant, ils continuaient de répéter la même chose à savoir qu'il est sur la voie de 'Abd al-Mouttalib, et il (Abou Talib) refusa de dire qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu. Le Prophète dit: "Je continuerai toutefois à prier pour ton pardon, aussi longtemps qu'il ne me sera pas défendu de la faire". Ce

fut alors que Dieu – Qu'Il soit loué et glorifié – révéla le verset suivant: *"Qu'ont-ils, le Prophète et les croyants, à demander pardon en faveur des polythéistes"* **(9:113)**, et en faisant référence à Abou Talib: *"Non, tu (Mohammad) ne guides pas qui tu aimes: mais c'est Dieu qui guide qui Il veut"* **(28:56)**.

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset: *"Non, tu ne guides pas qui tu aimes"* **(28:56)**.
2. L'explication du verset: *"Qu'ont-ils, le Prophète et les croyants, à demander pardon en faveur des polythéistes"* **(9:113)**.
3. Le sens de la requête du Prophète auprès de son oncle: "Dis, Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu".
4. Que Abou Jahl et ses amis connaissaient l'intention du Prophète quand celui-ci demanda à son oncle de réciter "Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu". De cette façon, Dieu met à jour la laideur de celui dont le savoir au sujet de l'essence et de l'origine de l'Islam est moindre que celui de Abou Jahl.
5. Le soin que prenait le Prophète pour tenter de convertir son oncle à l'Islam.
6. La réfutation que 'Abd al-Mouttalib et ses ancêtres aient embrassé l'Islam.
7. Que le Prophète (BSDL) a prié pour que son oncle ('Abd al-Mouttalib) soit pardonné, mais que Dieu a rejeté cette prière et a défendu au Prophète (BSDL) de

la répéter.
8. Le mal que des gens malveillants peuvent causer aux autres.
9. Le mal qu'il y a dans le fait de donner de l'importance aux chefs et aux ancêtres.
10. Le mensonge de prétendre le contraire, comme le fait Abou Jahl.
11. La preuve que la valeur des actions réside dans leurs fins. Si Abou Talib avait témoigné comme le Prophète (BSDL) le lui avait demandé, il aurait été sauvé.
12. La place de ce dernier argument (d'être sur la voie de 'Abd al-Mouttalib) dans le cœur des égarés. D'après l'histoire on raconte qu'ils ne discutaient avec lui que sur ce point, malgré les répétitions et l'insistance du Prophète (BSDL) (pour dire qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu); selon eux, d'après la soi-disante grandeur et clarté de cet argument, ils se limitaient à cela.

CHAPITRE 19

LA CAUSE DE L'INCROYANCE EST L'EXAGERATION DE LA VALEUR DE L'HOMME VERTUEUX

Dieu – qu'Il soit loué et glorifié – dit: "*O Gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion...*" **(4:171)**.

Dans le *sahih*, Ibn 'Abbas (Que Dieu l'agrée) commenta le verset suivant: "*Et ils ont dit: "N'abandonnez jamais vos dieux, et n'abandonnez jamais Wadd ni Souwa'a, ni Yaghouth et Ya'ouq et Nasr*" **(71:23)** en ces termes: "Ce sont les noms de gens vertueux, descendants de Noé. Quand ils moururent, Satan souffla à leur peuple d'ériger des statues en leur honneur et de leur donner le nom qu'ils avaient. Plus tard, quand ils oublièrent leur origine, l'excès de considération qui leur fut accordée tourna en adoration".

Ibn al-Qayyim rapporta de Mouslim et d'Al-Boukhari qu'après la mort de plusieurs ancêtres, leurs statues furent érigées sur les tombes et, que plus tard on vénéra celles-ci comme des dieux.

'Omar rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Ne m'agrandissez pas comme les chrétiens ont agrandi le

fils de Marie. Je ne suis qu'une créature. Appelez-moi créature de Dieu, Son serviteur et messager".

'Omar ajouta que le Prophète (BSDL) conseilla: "N'exagérez pas en matière de religion. Vos prédécesseurs ont péri en raison de leur exagération".

Mouslim a rapporté d'Ibn Mas'oud que le Prophète (BSDL) a dit: "Ceux qui ont exagéré ont péri", et il répéta cela à trois reprises.

D'AUTRES POINTS

1. Celui qui comprend les chapitres précédents et ceux qui suivent, se rend compte du caractère unique de l'Islam, et constate la grande puissance de Dieu et Son pouvoir de changer le cœur des hommes.
2. Le premier *chirk* de l'histoire eut lieu en rapport avec les hommes justes.
3. La première altération de la religion prêchèe par les prophètes, malgré le fait qu'ils avaient été envoyés par Dieu.
4. L'acceptation des fausses innovations, malgré qu'elles écartent des lois établies et qu'elles la raison.
5. La cause de tout cela est le mélange due vrai avec le faux. Le premier est l'estime à l'égard du juste; et le second est une action bien intentionnée du sage, que les générations suivantes prirent pour autre chose.
6. L'explication du verset de la Sourate "Noé" (71:23).
7. Le caractère humain tendant à résister à la vérité et à se pencher du côté de ce qui est faux.

8. L'évidence traditionnellement reconnue que la fausse innovation mène à l'incroyance.
9. La certitude de Satan quant à l'ultime conséquence de l'innovation malgré la bonne intention de l'homme.
10. Le principe général d'empêcher l'exagération, et la connaissance de ses conséquences.
11. Le mal qu'il y à faire de longues visites aux morts, même bien intentionnées.
12. La sagesse d'interdire les statues et de les ôter de la vue.
13. L'importance de cela et le besoin constant de s'en rappeler.
14. Le cas extrêmement étrange de ceux qui lisent l'histoire dans les livres d'exégèse et qui, malgré leur savoir, croient que les gens de Noé ont accompli les meilleurs rites d'adoration, que ce que Dieu et Son Prophète ont interdit n'est que l'incroyance ouverte et claire par laquelle le sujet se place en position de proscrit. C'est comme si Dieu avait séparé leurs cœurs de leur raison.
15. La proclamation que ce qu'ils voulaient n'était rien d'autre que l'intercession.
16. Leur supposition que ceux qui établirent les idoles ne pensaient à rien de plus.
17. La grande gloire de l'enseignement du Prophète (BSDL): "Ne m'agrandissez pas comme les chrétiens ont agrandi le fils de Marie". Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui pour avoir transmis

ce message si clairement.

18. Son conseil nous montre qu l'exagération en matiére de religion conduit à la damnation.

19. L'explication que les idoles furent seulement adorées lorque leur origine fut oubliée.La valeur du savoir historique et le manque de savoir lorsqu'on le perd.

20. Que la raison de cette perte de savoir est le temps.

CHAPITRE 20

QU'EN EST-IL DE CELUI QUI INVOQUE DIEU SUR LA TOMBE DE L'HOMME VERTUEUX ET DE CELUI QUI INVOQUE CE DERNIER?

Dans le *sahih*, 'Aïcha (Que Dieu l'agrée) rapporta: "Oumm Salama dit au Prophète de Dieu (BSDL) qu'elle avait vu en Abyssinie une église remplie d'images et de statues. Le Prophète dit: "Ceux-là sont les pires de tous les hommes: lorsqu'un homme juste et vertueux de leur groupe meurt, ils bâtissent une mosquée sur sa tombe et y installent toutes sortes d'images le représentant. Ils sont coupables de deux méfaits: celui d'invoquer quelqu'un sur sa tombe et celui d'y mettre des images".

De même, dans les deux *sahihs* 'Aïcha et Oumm Salama ont rapporté que lorsqu'une révélation descendait sur le Prophète (BSDL), il commençait par se couvrir le visage, et quand il étouffait il se découvrait et disait: "Que Dieu maudisse ces juifs et ces chrétiens qui ont pris pour lieu de prière les tombes de leur prophète. Ne les imitez pas". Le *hadith* se termine en précisant que c'est pour cette raison que sa tombe n'a jamais été élevée au-dessus du niveau de la

terre; parce qu'on craignait qu'elle ne soit prise pour un lieu de prière.

Mouslim rapporta aussi de Joundoub ibn 'Abdallah, qu'il avait entendu le Prophète dire, cinq jours avant sa mort: "Je déclare, Dieu en est témoin, que je n'ai pris aucun de vous comme *khalil* (un ami très intime). Dieu m'a désigné comme Son *khalil,* de la même façon qu'Il avait désigné Abraham. Si je devais en désigner un, ce serait Abou Bakr. Vos prédécesseurs avaient l'habitude de prendre pour lieu de prière, la tombe de leurs prophétes. Je vous interdis de les suivre".

Ainsi le Prophète a interdit cette pratique et condamna celui qui la suivait. Faire la prière sur une tombe est également interdit, même si aucune mosquée n'a été construite à son emplacement. Telle est la signification de la déclaration suivante: "On craignait qu'elle ne soit prise pour une mosquée". Les Compagnons n'étaient pas supposés construire une mosquée autour de la tombe du Prophète. Tout endroit destiné à la prière ou tout endroit où la prière est accomplie, est une mosquée, tel que l'a déclaré le Prophète (BSDL): "Toute la terre est pour moi une mosquée, un endroit pour accomplir la priére".

Ahmad rapporta, avec un *isnad* solide remontant à Ibn Mas'oud, le *hadith marfou'* suivant du Prophète: "Le hommes les plus odieux verront arriver l'Heure[1],

---

1 "Ils verront arriver l'Heure" signifie ici qu'ils vont subir tous les châtiments lors de la dernière Heure.

ainsi que ceux qui prennent les tombes pour des mosquées. Ce *hadith* a aussi été rapporté par Abou Hatim dans son *sahih*.

D'AUTRES POINTS

1. La déclaration du Prophète concernant celui qui construit, même avec une bonne intention, une mosquée pour adorer Dieu sur la tombe d'une personne juste et vertueuse.
2. L'interdiction des images. La gravité de l'offense qu'elles représentent.
3. La sagesse de l'accent mis par le Prophète sur cette mauvaise pratique: Il montra, en premier, d'où provient le mal. Puis, cinq jours avant sa mort, il répéta l'interdiction. Comme s'il n'était pas encore satisfait, ses déclarations postérieures étaient destinées à confirmer sa position première.
4. L'interdiction d'utiliser sa propre tombe, avant même qu'elle n'existe.
5. Que c'était la pratique traditionnelle des juifs et des chrétiens en ce qui concerne la tombe de leurs prophètes.
6. Le Prophète (BSDL) les condamna pour l'avoir pratiqué.
7. Son intention était de nous prévenir contre une telle utilisation de sa tombe.
8. La raison pour laquelle sa tombe n'a pas été élevée.

9. Les conséquences de prendre une tombe pour une mosquée.
10. Il regroupe ceux qui les prennent pour une mosquée et ceux qui verront l'Heure, il rappelle la cause du *chirk* et ses conséquences avant que celui-ci ne se produise.
11. Qu'il rejeta, lors de son sermon cinq jours avant sa mort, les deux groupes les plus mauvais de ceux qui ont pratiqué la *bid'a.*[1] Certains les ont tirés des soixante-douze groupes (formant les musulmans) et ce sont les Rafida et les Jahmiyya. C'est à cause du premier, le premier à construire des mosquées sur des tombes, que le *chirk* est apparu chez les musulmans.
12. Que le Prophète (BSDL) connut les affres de la mort.
13. L'amitié dont lui faisaient preuve ses Compagnons.
14. L'explication que cette amitié valait plus que l'amour.
15. Le fait que Abou Bakr al-Siddiq était son meilleur ami.
16. Allusion à son *Califat.*[2]

---

1 *Bid'a* : tout ce qui a été ajouté à l'Islam et qui est incompatible avec lui.

2 C'est-à-dire à la succession du Prophète. Le premier Calife fut Abou Bakr.

CHAPITRE 21

L'EXAGERATION DONNEE AUX TOMBES DES SAINTS FAIT DE CEUX-CI DES IDOLES ADOREES A LA PLACE DE DIEU

Dans son *Mouwatta'*,[1] Malik rapporta que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: “O Seigneur! Faites que ma tombe ne devienne jamais un objet d'adoration. La colère de Dieu est destinée à ceux qui prennent la tombe de leurs saints pour des mosquées.”

Ibn Jarir (al-Tabari) rapporta de Soufyan, de Mansour, et de Moujahid, à propos du verset *“Eh bien, les voyez-vous, Lat et Ouzza”* **(53:19)**, que le Prophète (BSDL) a dit: “Elle (chacune de ces déesses) avait l'habitude de s'occuper des pèlerins en leur prèparant du pain. Lorsqu'elle mourut, ils commencèrent à faire de longues visites à sa tombe”. La même chose fut rapportée par Abou al-Jawsa' de Ibn ‘Abbas.

Et Ibn ‘Abbas (Que Dieu l'agrée) rapporta que le Prophète (BSDL) maudissait les femmes qui visitaient les tombes, ainsi que les hommes qui y érigeaient des

---

1 C'est le nom de l'ouvrage de l'Imam Malik dans lequel il développa la jurisprudence islamique (*fiqh*).

mosquées et y déposaient des lampes. Ce *hadith* est confirmé par les auteurs de *assounan.*[1]

D'AUTRES POINTS

1. L'explication de ce qu'est une idole.
2. L'explication de ce qu'est l'adoration.
3. Que le Prophète (BSDL) n'avait recours à Dieu qu'en cas de danger imminent.
4. Il inclut dans cette catégorie, le fait de prendre des tombes pour des mosquées.
5. La grande colère du Tout-Puissant.
6. Les formes d'adoration de *al-Lat,* a plus grande idole de l'époque pré-islamique.
7. Que son origine est la tombe d'une personne juste et vertueuse.
8. Que c'est le nom la personne enterrée dans cette tombe.
9. Le Prophète (BSDL) maudit les femmes qui visitent une tombe.
10. Le Prophète (BSDL) maudit ceux qui érigent des lampes sur les tombes.

---

1 Quatre livres parmi les six livres de recueils authentiques.

CHAPITRE 22

LA PROTECTION DU *TAWHID* PAR LE PROPHETE (BSDL) ET SON ACTION POUR BARRER TOUS LES CHEMINS MENANT AU *CHIRK*

Dieu exalté dit: "*Un messager issu de vous est venu à vous auqeul pése lourd la perte que vous subissez. Votre salut lui tient à cœur! Il est doux envers les croyants, et plein de compassion*" **(9:128)**.

Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Ne construisez pas de tombes à proximité de votre maison. Ne faites pas d'une tombe un lieu de célébration. Priez Dieu pour moi.[1] Vos prières m'atteindront où que vous soyez". Abou Dawoud rapporta ce *hadith* avec un bon *isnad,* comme le firent de nombreux autres rapporteurs dignes de confiance.

Il est rapporté dans *al-Moukhtara* que 'Ali ibn al-Housayn (Que Dieu l'agrée) vit un homme se tenir, et prier dans un coin de la tombe du Prophète (BSDL). Il réprimanda l'homme et l'instruisit en lui disant: "Ne veux-tu pas apprendre un *hadith* du Prophète (BSDL)

---

1 Ce'st-à-dire prononcer la formule suivante après le nom du Proph`te: Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur lui.

que j'ai (celui qui rapporte) entendu mon père raconter et qu'il a entendu de mon grand-père? Le Prophète (BSDL) a dit: "Ne faites pas de ma tombe un lieu de célébration, ne construisez pas non plus des tombes à l'intérieur de votre maison. Vos prières m'atteindront où que vous soyez"!

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la Sourate "Le désaveu'.
2. L'éloignement par le Prophète de sa *oumma* de ce danger.
3. Son intérêt, sa sympathie et son amour pour les musulmans.
4. Il nous a interdit de visiter sa tombe d'une façon telle qu'elle compromette le *tawhid*, malgrè le fait que visiter sa tombe reste une des meilleures bonnes actions.
5. Il nous a interdit d'y faire de trop fréquentes visites.
6. Son encouragement à ce que l'on fasse nos prières surérogatoires chez nous.
7. Que pour eux (Les Compagnons), la prière ne doit jamais être accomplie dans un cimetière.
8. Son explication du fait que la bénédiction et le salut sur le Prophète l'atteindront n'importe où, aussi lointain fût-il. Ainsi, il n'y a point lieu de proximité

physique.
9. Le Prophète (BSDL) se tiendra à *al-Barzakh*[1] lorsque les gens de sa *oumma* se présenteront à lui, y compris lors de leur bénédiction et de leur salut sur lui.

---

1 *Al-Barzakh* est le monde qui sépare l'heure de la mort de celle de la fin du monde. L'âme qui est immortelle flotte dans cet espace intermediaire dont celle ne peut nullement franchir les limites, sauf par ordres de Dieu.

CHAPITER 23

QUE CERTAINS MEMBRES DE LA *OUMMA* ADORENT LES IDOLES

Dieu exalté dit: *"N' as-tu pas vu ceux là à qui leur part du Livre a été donnée, ajouter foi à la magie (al-jibt) et au Rebelle..."* **(4:51)**,

"Dis: "Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de paiement auprès de Dieu? Celui que Dieu a maudit, et contre qui Il s'est mis en colère, et dont Il a fait des singes et des porcs, de même celui qui a adoré le Rebelle..." **(5:60)**,

"Aussi se disputèrent-ils à leur sujet et dirent: "Construisez sur eux un édifice" **(18:21)**.

Abou Sa'id (Que Dieu l'agrée) rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Vous allez, suivre les traces de vos prédécesseurs, pas à pas, même si le chemin devait vous conduire dans un trou de lézard". Ils dirent: "O Prophète de Dieu (BSDL), (veux-tu dire que nous allons suivre les pas) des juifs et des chrétiens?" Il répondit: "(Si ce ne sont pas les leurs) à qui d'autres?"

Mouslim rapporta de Thawban (Que Dieu l'agrée) que le Prophète (BSDL) a dit: "Dieu exalté m'a montré

la terre, l'Est et l'Ouest. Il m'a informé que le pouvoir de ma *oumma* va s'etendre sur tout ce que j'ai vu sur terre; que je vais hériter des deux trésors, le blanc et le rouge (l'empire byzantin et l'empire perse). J'ai alors imploré mon Seigneur de faire en sorte que ma *oumma* ne soit pas détruite par une catastrophe générale, qu'elle ne soit pas vaincue par un ennemi qui lui soit étranger et qui détruira sa cité principale même si toutes les nations du monde devaient s'y mettre. Il répondit: "O Mohammad, Mon jugement est irréversible: J'ai décrété que ta *oumma* ne sera pas détruite d'un seul coup par une catastrophe générale; qu'elle ne sera pas vaincue par un ennemi étranger qui détruira sa cité principale, même si toutes les nations de la terre devaient se rallier contre elle. Mais une partie de ta *oumma* détruira les autres groupes ou les fera prisonniers".

Al-Barqani raconta ce *hadith* dans son *sahih* et poursuivit ainsi: "Plutôt, ce que je crains pour ma *oumma,* c'est qu'elle soit dirigée par des chefs non-qualifiés, et si elle tombe sous l'épée, qu'elle ne se relève qu'au jour de la Résurrection. Je crains que l'Heure ne viendra pas tant qu'une partie de ma *oumma* n'aura pas rejoint ceux qui font des associés à Dieu et commencé à adorer les idoles. Je crains pour eux que trente faux prophètes ne s'élèvent parmi eux, tous des menteurs; car je suis, en effet, le dernier des prophètes. Il n'y aura pas d'autre prophètes après moi. Mais une

partie de ma *oumma* restera victorieuse, nullement affectée par la décadence des autres, jusqu'à ce que Dieu – Qu'Il soit loué et glorifié – ait donné Son ordre".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la Sourate "Les femmes".
2. L'explication du verset issu de la Sourate "Le plateau servi".
3. L'explication du verset issu de la Sourate "La grotte".
4. L'importante question de la signification de *al-jibt* et *al-taghout*[1] dans le contexte présent. Est-ce une question de foi ou d'approuver ceux qui la pratiquent alors qu'ils haient cela et sont convaincus que ce n'est que mensonge?
5. La prétention que les non-croyants, qui sont conscients de leur incroyance, sont mieux guides que les croyants.
6. L'implication évidente du *hadith* de Abou Sa'id, répétée à de nombreuses occasions, que ce qu'il présdit, concernant la fausse direction que prendra une partie de la *oumma,* se résvélera vrai.
7. La prédiction claire du Prophète que l'adoration des idoles gagnera une partie de la *oumma.*

1 C'est-à-dire la sorcellerie et le Rebelle.

8. L'apparition surprenante d'un prétendant à le prophète – notamment al-Moukhtar – qui prononce les deux témoignages, affirme qu'il appartient à cette *oumma* et reconnaît l'authenticité du Prophète et du Coran. Le Coran affirme en effet que Mohammad (BSDL) est le dernier des prophètes. L'étonnant est qu'on ait pu croire en un prophète aussi perfide, malgré ses contradictions; que al-Moukhtar était ce prophète perfide qui apparut à la fin de l'époque des Compagnons et fut suivi par un certain nombre de personnes.
9. La bonne nouvelle que la Vérité ne périra pas sur terre, comme cela avait été le cas par le passé, mais qu'une partie des gens la soutiendra toujours.
10. Que l'on soit bien rassuré que malgré leur petit nombre ceux qui défendent la Vérité ne seront pas affectés par ceux qui l'ont abandonnée ou qui s'y sont opposés.
11. Que cette condition est valable jusqu'à la dernière Heure.
12. La restriction du danger, pour la *oumma,* aux chefs non-qualifiés.
13. L'accent mis sur ce que veut dire l'adoration des idoles.

CHAPITRE 24

LA SORCELLERIE

Dieu exalté dit: *"...Et ce qu'ils savent, très certainement, c'est que celui qui s'achète ça (la sorcellerie), n'aura aucune part de bonheur dans l'Au-delà..."* **(2:102)**,

"N'as-tu pas vu ceux-là à qui leur part du Livre à été donnée, ajouter foi à la magie et au Rebelle (al-jibt el al-taghout)" **(4:51)**.

'Omar a dit: "*Al-jibt* signifie la sorcelleir, la magie; *al-taughout,* c'est le démon".

Jabir a dit que: "*Al-tawaghit* (le pluriel de *al-taghout)* sont les devins inspirés par Satan, répandus dans les localités".

Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Evitez les sept péchés graves". Quand on lui demanda de les énumérer, il répondit: "Le *chirk,* la sorcellerie, tuer quelqu'un sauf à juste titre, la consommation de l'intérêt (l'usure), voler les orphelins, déserter du champ de bataille, lancer de fausses accusations contre des femmes chastes *(mouhsanat)"*.

D'après Joundoub (rapporté par al-Tirmidhi): “La sanction réservée à la sorcellerie c'est un coup d'épée (c'est-à-dire la peine capitale, la mort)”. Le *sahih* mentionna ce *hadith, mais le déclara* mawqouf.[1]

Dans le *sahih* d'Al-Boukhari, Bajala ibn ‘Abada rapporta que ‘Omar ibn al-Khattab (Que Dieu l'agrée), a donné l'ordre suivant: “Exécutez chaque sorcier et chaque sorcières”. Alors Bajala poursuivit: “Nous avons tué trois sorcières”. On a établi que Hafsa (Que Dieu l'agrée) a ordonné l'exécution d'une esclave qui avait essayer de l'ensorceler. Joundoub confirma cela et, d'aprés Ahmad, trois Compagnons du Prophète le confirmèrent également”.

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la Sourat “La vache”.
2. L'explication du verset issu de la Sourate “Les femmes".
3. L'explication de *al-jibt* (la sorcellerie) et *al-taghout* (le Rebelle) et la différence entre les deux.
4. Que *al-taghout* pourrait aussi bien être un djinn qu'un humain.
5. Les sept péchés graves particulièrement interdits.
6. Que le sorcier pratique l'athéisme.
7. Qu'on doit lui infliger la peine capitale plutôt que de

1 C'est un *hadith* dont la chaîne de rapporteurs (*isnad*) s'arrête à un des Compagnons du Prophète.

lui demander de se repentir.

8. De telles pratiques se trouvaient parmi les musulmans à l'époque de 'Omar – comme c'est le cas aujourd'hui.

CHAPITRE 25

LES DIVERSES FORMES DE SORCELLERIE

Ahmad rapporta: "Mohammad ibn Ja'far raconta, de ce qu'il avait entendu de 'Awf, de Hayyan ibn al-'Ala, de Qatan ibn Qabisa et de son père, qu'il avait entendu le Prophète (BSDL) dire: *"Al-'iyafa, at-tarq, at-tiyara* sont tous des cas de sorcellerie".

'Awf dit: *"Al-iyafa,* c'est mettre un oiseau en liberté. *At-tarq,* c'est une ligne tracée sur le sol". Al-Hassan dit: *"Al-jibt,* c'est écouter la voix de Satan". Cette dernière définition a été confirmée, avec un *isnad* solide, par Abou Dawoud, al-Nasa'i et Ibn Hibban dans leurs recueils de *hadiths* du Prophète.

Abou Dawoud a rapporté dans son *sahih* que Ibn 'Abbas (Que Dieu l'agrée) raconta que le Prophète (BSDL) a dit: "Celui qui interprète le mouvement des étoiles, commet de la sorcellerie; plus il le fait, plus il l'est (sorcier)".

Al-Nisa'i nous rapporta le *hadith* de Abou Hourayra: "Celui qui fait un noeud et souffle dessus, est en train

de commettre de la sorcellerie, et fait ainsi du *chirk*. Celui qui porte une amulette ou un talisman, sera exposé à un contrôle – qui sera nul".

Mouslim a rapporté que Ibn Mas'oud avait entendu le Prophète (BSDL) dire: "Voulez-vous que je vous dise ce que c'est que *al-'adhou* (cela veut dire littéralement le mensonge et, par prédication, la sorcellerie)? C'est faire circuler de fausses rumeurs avec l'intention de propager le mal et la malveillance".

Al-Boukhari et Mouslim ont rapporté de Ibn 'Omar (Que Dieu l'agrée) que le Prophète (BSDL) de Dieu a dit: "L'éloquence littéraire peut être une forme de sorcellerie".

D'AUTRES POINTS

1. Que *al-'iyafa*, *at-tarq*, *at-tiyara* sont des cas de sorcellerie.
2. L'explication de ces trois cas.
3. L'astrologie est une forme de sorcellerie.
4. Faire des noeuds et souffler dessus est aussi de la sorcellerie.
5. Faire circuler de fausses rumeurs avec une mauvaise intention est de la sorcellerie.
6. Certaines formes d'éloquence littéraire sont aussi de la sorcellerie.

CHAPITRE 26

LES DEVINS ET LEURS SEMBLABLES

Mouslim a rapporté dans son *sahih,* que d'après certaines femmes du Prophète (BSDL) il a dit: "Celui qui va chez un voyant et croit ce que celui-ci lui dit, aura ses prières rejetées pendant les quarante jours suivants".

Abou Dawoud raconta dans son *sahih* que d'aprés Abou Hourayra le Prophète (BSDL) a dit: "Celui qui va chez un devin et croit ce que celui-ci lui dit, a commis le blasphéme et a renié tout ce qui a été a révélé à Mohammad (BSDL)".

Les quatre auteurs des *"Sounan"* (à savon Abou Dawoud, Tirmidhy, ibn Maja et an-Nassa'i) rapportent également le *hadith* de Abou Hourayra et le qualifient d'authentique, selon leurs critères: "Celui qui va chez un voyant ou un devin et croit ce que celui-ci lui raconte, a renié la révélation de Mohammad (BSDL)". Abou Ya'la rapporta le même *hadith* qu'Ibn Mas'oud.

'Imran ibn Housayn rapporta le *hadith marfou'* suivant: "Il n'est pas des nôtres, celui qui a lu un

augure ou pour qui on a lu un augure, ou qui a prédit ou à qui il a été prédit, ou qui a envoûté ou a été envoûté, et celui qui va chez un devin et croit ce que celui-ci lui dit, mécroit à ce qui a été révélé à Mohammad (BSDL)." Ce *hadith* a été rapporté par al-Bazzar avec un *isnad* solide, par al-Tabarani dans *"Al-Awsat"* comme provenant de Ibn 'Abbas. Mais la dernière phrase du *hadith* a été omise dans la troisième version (celle de al-Tabarani).

Al-Baghawi a dit: "Un augure (*al-'arraf*), c'est celui qui prétend connaître les faits par des augures, comme par exemple les objets volés, l'endroit ou s'est égaré un animal, et telles autres choses. C'est celui qui connaît ce qui est dans l'avenir". Abou al-'Abbas ibn Taymiyya a dit: *Al-'arraf* est un nom donné au devin, à l'astrologue, au diseur de bonne aventure et à celui qui prétend avoir un tel savoir". Parlant des personnes qui pratiquent l'astrologie et qui voient dans les astres, Ibn 'Abbas a dit: "Ceux qui font cela, n'auront aucune part de la bénédiction divine."

D'AUTRES POINTS

1. Croire que le devin et la foi au Coran ne peuvent jamais se trouver en une seule peronne.
2. Etre devin c'est être mécréant.
3. Prêter foi aux diseurs de vérité.
4. La condamnation de ceux pour lesquels on fait des

augures.
5. La condamnation de ceux pour lesquels on pratique la magie.
6. La condamnation de celui qui apprend l'art de l'astrologie.
7. Faire la différence entre le devin et *al-'arraf*.

CHAPITRE 27

AN-NOUCHRA: ROMPRE LE CHARME DE LA MAGIE

Ahmad rapporta avec un *isnad* solide, ainsi que Abou Dawoud, d'après ce que lui a raconté Jabir, qu'on interrogea le Prophètes (BSDL) à propos de *an-nouchra,* ou le fait de rompre les charmes de la magie. Il répondit: "C'est en partie le travail de Satan". On interrogea aussi Ahmad à ce propos et il répondit: "Ibn Mas'oud détéste tout cela".

Al-Boukhari a rapporté de Qatada: "J'ai demandé à Ibn al-Mousayyib si quelqu'un, sous le charme de la magie ou devenu ainsi sexuellement impuissant, ne pourrait être guéri par *an-nouchra* ou par quelque autre moyen pour détruire le charme?" Il répondit: "C'est bien aussi longtemps que cela entraînera quelque chose de bien. Ce qui est utile n'a jamais été défendu (par le Prophète)".

Al-Hassan a dit: "Seul un sorcier peut détruire le charme d'un autre sorcier".

Ibn al-Qayyim a écrit: *"An-nouchra,* c'est l'action d'enlever le charme de la magie. Il y en a deux sortes:

la première, qui est celle de détruire le charme en imposant un contre-charme, est satanique et est donc interdite. La description de al-Hassan en fait partie, notamment, lorsque le patient sous le charme et son docteur s'approchent tous deux de Satan et lui donnent satisfaction en échange de l'enlèvement du charme. Pour la seconde, qui est celle du *rouqya (*la destruction due charme par l'invocation de véritables pouvoirs spirituels), ou la récitation de versets du Coran, les préparations pharmaceutiques aussi bien que des prières convenables, sont permises".

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de *an-nouchra.*
2. La ditinction entre les formes permises et non-permises de *an-nouchra.*

CHAPITRE 28

AL-TATAYYOUR: L'INTERPRETATION DES AUGURES

Dieu exalté dit: "... *Et si un mal les atteignait ils voyaient, en Moïse et ceux qui étaient avec lui, un oiseau de mauvais augure. Or, ce qui leur arrivait ne dépendait-il pas uniquement de Dieu? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas*" **(7:131)**,

"*Le vôtre d'oiseau, dirent les messagers, il est avec vous...*" **(36:19)**.[1]

Mouslim aussi bien que al-Boukhari rapportèrent de Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Pas de *'adwa,*[2] *tiyara,*[3], pas de

1 Le terme oiseau signifie ici un oiseau de mauvais augure; les arabes d'avant l'Islam avaient l'habitude de lire les bons et les mauvais augures dans le vol des oiseaux.

2 Une croyance, hérité de la *jahiliyya* préislamique, attribuait à la contagion un prouvon dévastateur devant leguel on oubliait le pouvoir absolu de Dieu le trés Mont. C'est cette idée de la contagion qui est combattue dans le *hadith.*

3 Mauvais augure, C'est être superstitieux et croire par exemple qu'en voyant un chat noir, ou qu'un vendredi 13, des malheurs vont nous arriver.

hama,[1] ni de *safar*[2]". Dans le *sahih* de Mouslim, les mots suivants ont été ajoutés: "... et ni de *naw'*,[3] ni de *ghoul"*.[4] Les deux (al-Boukhari et Mouslim) rapporèrent aussi de Anas que le Prophète (BSDL) a dit: "Pas de *'adwa* et pas de *tiyara;* mais le *fa'l* me plaît". Alors ils demandèrent: "Qu'est-ce que *al-fa'l*?" Le Prophète répondit: "C'est la bonne parole".

Avec un *isnad* valable, Abou Dawoud rapporta que 'Ouqba ibn 'Amir a dit: "On mentionna un jour *al-tiyara,* au Prophète (BSDL) et il dit: "La meilleure forme de *al-tiyara,* c'est *al-fa'l.* Elle ne comporte pas d'hérésie. Lorsqu'un musulman se trouve face à des choses désagréables, il devrait prier: "O Seigneur, il n'y a que Toi qui soit l'auteur des bonnes choses! Il n'y a que Toi qui peut écarter les mauvaises choses! Il n'y a de pouvoir et de force que les Tiens; et il n'y a de recours qu'à Toi".

Abou Dawoud rapporta aussi le *hadith marfou'* d'Ibn Mas'oud: *"Al-tiyara,* c'est du *chirk; al-tiyara,* c'est du *chirk,* il nous est étranger. (Mais s'il existe parmi nous) Dieu le fera disparaître si on a recours à Lui et si on ne dépend que de Lui". Ce *hadith* fut aussi

---

1 Un ver monstrueux qui semblerait rôder autour des tombes.

2 C'est le second mois de l'anné lunaire les arabes de la *jahiliyya* pensaient que la chance leur fait défaut pendant ce mois. Ils évitaient donc d'y voyager!

3 Présage dans les étoiles à leur coucher.

4 C'est un monstre fictif souvent évoqué pour faire peur aux enfants.

rapporté par al-Tirmidhi.

Ahmad rapporta le *hadith* suivant de Ibn Amr: "Celui qui se laisse détourner de son but par *al-tiyara* a commis le *chirk*. Ils demandèrent: "Qu'est-ce qui constituerait la réparation d'un tel péché?" le Prophète répondit: "Le témoignage en ces termes: "O Seigneur! Il n'y a pas de bien, sauf celui que Tu nous accordes! Il n'y a pas de mal, sauf celui que Tu décrètes. Et il n'y a pas d'autre Dieu que Toi". Ahmad rapporta également le *hadith* de al-Fadl ibn al-'Abbas (Que Dieu l'agrée) à savoir qu'une personne est coupable de *al-tiyara* si elle juge que quelque chose va l'inciter à continuer ce qu'elle s'apprêtait à faire ou à s'abstenir de le faire.

D'AUTRES POINTS

1. Le lien qui existe entre le verset *"Et si un mal les atteignait..."* **(7:131)**, et le verset "*...Le vôtre d'oiseau, il est avec vous...*" **(36:19)**.
2. La négation de *al-'adwa*.
3. La négation de *al-tiyara*.
4. La négation de *al-hama*.
5. La négation de *al-safar*.
6. Que *al-fa'l* ne fait aucunement partie de cela, et qu'il est désirable.
7. L'explication de *al-fa'l*.
8. Si un musulman ressent dans son cœur une chose désagréable et qu'il trouve cela détestable, cela ne lui fait aucun mal, Dieu le fera disparaître si la personne

n'a recours qu'à Lui.
9. L'invocation que l'on doit réciter face à cela.
10. La déclaration que *al-tiyara* est *chirk*.
11. L'explication sur le fait de lire les augures.

CHAPITRE 29

OBSERVER LES ETOILES

Dans son *sahih,* Al-Boukhari rapporta que Qatada a dit: “Dieu a créé les étoiles pour trois raisons: comme ornements dans le ciel, comme projectiles contre les démons, et comme signes servant à guider les gens. Celui qui envisage autre chose que cela est en train de s’écarter du droit chemin et perd le mérite d’être considéré comme un érudit, car il serait en train de transgresser les limites de sa propre connaissance”. L’étude des positions de la lune a été déconseillée par Qatada et interdite par Ibn ‘Ouyayna, et Harb pensa comme eux. Elle a été autorisée par Ahmad et Ishaq.[1]

Ahmad (dans son *mousnad*) et Ibn Hibban dans son *sahih* mentionnèrent que Abou Moussa a rapporté que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: “Il y a trois

1 Cette étude fut déconseillée ou interdite car on craignait que les gens n’utilisent cette science pour lire dans les position de la lune et prédire l’avenir. L’étude, si elle ne comprend qu’un but scientifique, n’est pas interdite.

catégories de gens qui n'entreront jamais au Paradi: l'alcoolique, celui qui renie les liens de sang et celui qui croit à la sorcellerie".

D'AUTRES POINTS

1. La sagesse de créer les étoiles.
2. La réponse aux autres affirmations.
3. La différence d'opinion l'étude des positions de la lune.
4. Les menaces contre celui qui croit en la sorcellerie, même s'il y croit contre son gré.

CHAPITRE 30

CHERCHER LA PLUIE A TRAVERS L'*ANWAA*

Dieu exalté dit: *"Et sera-ce votre remerciement que de crier au mensonge?"* **(56:82)**.

Mouslim raconta que d'après Abou Malik et al-Ach'ari (Que Dieu les agrée) le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Quatre coutumes indésirables persistent encore dans ma Communauté depuis les temps pré-islamiques: la fierté que l'on a des accomplissements nobles de nos parents, l'attaque des généalogies dites faibles, la recherche de la pluie à travers les étoiles et la lamentation sur les morts". Mouslim rapporta que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Si la femme, qui a l'habitude de se lamenter, ne se repentit pas avant sa mort, elle se lèvera le jour du Jugement dernier couverte d'une robe de goudron et d'un manteau de lèpre".

Mouslim et al-Boukhari racontèrent que Zayd ibn Khalid (Que Dieu l'agrée) a dit: "Le Prophète de Dieu

(BSDL) conduisait un jour la prière du matin à Houdaybiya après qu'une pluie fine eût arrosé la nuit. Une fois la prière terminée, il demanda aux gens qui étaient présents: "Savez-vous ce que votre Seigneur a révélé?" Ils répondirent: "Dieu et Son Prophète savent mieux que nous". Il ajouta alors: "Dieu a dit: "Certains de Mes serviteurs sont devenus en même temps croyants et non-croyants en Moi. Celui qui maintient qu'il pleut grâce à la bonté et la miséricorde de Dieu, croit en Moi et non aux étoiles. Mais celui qui maintient qu'il pleut en vertu de la position de telle ou telle étoile, croit aux étoiles et non en Moi". Ibn 'Abbas rapporta ce *hadith* avec une terminologie différente.

C'est parce que les arabes pré-islamiques avaient l'habitude de dire "le *naw'* de telle ou telle étoile s'est révélé vrai", lorsqu'il a plu, que Dieu fit descendre la révélation suivante: *"Mais non! Je jure par les couchers d'étoiles"* **(56:75)** jusqu'à: *"Et sera-ce votre remerciement que de crier au mensonge"* **(56:82)**.

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "L'échéant".
2. Les quatres coutumes non-désirables persistant depuis les temps pré-islamiques.
3. Que certains d'entre elles impliquent l'incroyance.
4. Que l'incroyance peut pénétrer dans la Communauté musulmane.

5. La déclaration: "Certains de Mes servituers sont devenus en même temps croyants et non-croyants", ceci parce que la bonne fortune leur a souri.

6. Rappeler la place qu'occupe l'*iman* dans de telles circonstances.

7. Rappeler la place qu'occupe l'incroyance dans de telles circonstances.

8. Le rappel de la déclaration: "*al-naw'*" de telle ou telle étoile s'est révélé vrai".

9. Enseigner de façon indirecte en posant la question: "Savezvous ce dont nous a informé votre Seigneur à ce sujet?"

10. La condamnation de la femme qui se lamente sur les morts.

CHAPITRE 31

AIMER DIEU PLUS QUE TOUT

Dieu exalté dit: *"Et il est des gens qui prennent, en dehors de Dieu, des égaux à Lui, les aimant autant qu'ils aiment Dieu."* **(2:165)**,

"Dis (dis-leur, O Mohammad): "Si vos pères et vos enfants et vos frères et vos épouses et vos clans et les biens que vous gagnez et le commerce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous agréent, vous sont plus chers que Dieu et Son messager et la lutte dans le sentier de Dieu, alors attendez que Dieu fasse venir Son commandement! Et Dieu ne guide pas les pervers!" **(9:24)**.

Mouslim et al-Boukhari racontèrent que d'après Anas le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Aucun de vous n'est véritable croyant tant qu'il ne m'aimera pas plus que son fils, son père et toute l'humanité".

Ils ont aussi rapporté que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Il y a trois caractéristiques qui, lorsque'elles co-existent chez une même personne, lui assurent la félicité de l'*iman*. Ces trois caractéristiques

sont: que Dieu et Son Prophète lui sont plus chers que n'importe qui d'autre; qu'il aime ses semblables, seulement pour l'amour de Dieu; et enfin, qu'il déteste le retour à l'incroyance, maintenant que Dieu l'en a sauvé, tout comme il déteste d'être jeté dans le feu". Dans une autre version, le *hadith* commence par ces mots: "L'homme n'atteindra pas la félicité de l'*iman* tant..."

Ibn Jabir raconta que d'après Ibn 'Abbas: "Celui qui n'aime que pour Dieu, ne déteste que pour Dieu, ne se montre l'ami que de Dieu, ne se fait des ennemis que pour Dieu, aura l'amitié de Dieu. Aucun serviteur ne peut trouver la félicité de l'*iman*, même s'il a persévéré dans la prière et le jeûne, tant que son amour pour son prochain n'est pas sur la base de l'Amour pour Dieu, s'il lui arrive de détester cela doit être aussi pour Dieu. La plupart des gens se font des amis pour acquérir ce bas monde et non pour l'amour de Dieu, ce qui est totalement nul".

En interprétant le verset *"(lorsqu'ils verront) leurs liens bien brisés"* **(2:166)** Ibn 'Abbas précisa que le mot "liens" signifie "l'amour envers un ami".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "La vache".
2. L'explication du verset issu de la sourate "Le désaveu".
3. Le devoir d'aimer le Prophète (BSDL) plus que

soi-même, ses parents et sa fortune.

4. Le reniement de l'*iman* ne veut pas dire l'abandon de l'Islam.

5. La félicité de l'*iman* peut être trouvée comme elle ne peut l'être.

6. Les quatre attitudes qui sont indispensables pour avoir l'amité de Dieu et la douceur de l'*iman*.

7. La compréhension réaliste des Compagnons que la plupart des relations fraternelles entre les gens sont fondées sur l'intérêt terreste et matériel.

8. L'explication du verset *"(Lorsqu'ils verront) leur liens bien brisés"*.

9. Que quelques personnes qui font des associés à Dieu puissent aimer Dieu.

10. La condamnation de celui qui préfère les "huit" à sa propre religion.[1]

11. Prendre quelqu'un d'autre que Dieu pour Son égal et l'aimer autant que Dieu, constitue le plus grand *chirk*.

---

1 Ces "huit" représentent les ancêtres, les descendants, les frères les épouses, le clan, la fortune, le commerce et la maison comme cela est indiqué dans le verset 9:24 cité au début de ce chapitre.

CHAPITRE 32

CRAINDRE DIEU SEUL

Dieu exalté dit: *"Rien d'autre. C'est le diable qui vous fait peur de ses clients. Vous n'avez donc qu'à n'avoir pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants"* **(3:175),**

"Rient d'autre, en vérité: ne fréquentent les mosquées de Dieu que ceux qui croient en Dieu et au Jour dernier, et accomplissent la prière, et s'acquittent de la zakat, et ne craignent que Dieu..." **(9:18),**

Il y a des gens qui disent: "Nous croyons en Dieu"; puis, si ils subissent un dommage pour la cause de Dieu, ils considèrent la persécution des hommes pareil au châtiment de Dieu" **(29:10).**

Abou Sa'id (Que Dieu l'agrée) a raconté le *hadith marfou'* suivant: "Ce n'est que de la faiblesse dans la foi que de faire plaisir aux gens en déplaisant à Dieu, ou de les remercier pour la subsistance que Dieu fournit, ou de leur reprocher Son mécontentement et Sa colère. La subsistance que Dieu accorde n'est pas occasionnée par le souci du travailleur, pas plus qu'elle

n'est repoussé par la haine de votre antagoniste."

Ibn Hibban rapporta dans son *sahih* que 'Aïcha (Que Dieu l'agrée) a dit: "Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Celui qui cherche la satisfaction de Dieu aux dépens du mécontentement des gens, gagnera le plaisir des deux, car Dieu fera en sorte que les hommes seront satisfaits de lui. Mais celui qui cherche à faire plaisir aux hommes aux dépens du mécontentement de Dieu, ne fera que s'attirer le mécontentement des deux, car Dieu fera en sorte que les hommes seront aussi mécontents de lui".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "La famille d'Amran" **(3:175)**.
2. L'explication du verset issu de la sourate "Le désaveu" **(9:18)**.
3. L'explication du verset issu de la sourate "L'araignée" **(29:10)**.
4. Cette certitude (de la croyance ferme en Dieu) peut grandir ou faiblir.
5. Les signes de faiblesse: trois éléments constitutifs contenus dans le *hadith* de Abou Sa'id.
6. La crainte de Dieu est à elle seule, un devoir.
7. Reconnaître le mérite de celui qui craint Dieu.
8. Reconnaître le tort de celui qui ne craint nullement Dieu.

CHAPITRE 33

LA CONFIANCE EN DIEU

Dieu exalté dit: *"Et C'est en Dieu qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants"* **(5:23)**,

"Rien d'autre, en vérité, sont croyants ceux dont les cœurs s'effraient quand on mentionne Dieu" **(8:2)**,

"O Prophète, Dieu est suffisant, pour toi et pour ceux des croyants qui te suivent..." **(8:64)**,

"Et quiconque place confiance en Dieu, alors Il lui suffit..." **(65:3)**.

Al-Boukhari et Al-Nasa'i rapportèrent que Ibn 'Abbas a dit: "Les mots *"Dieu nous suffit; Il est la meilleure garantie"* **(3:173)** furent prononcés par Abraham (Que la paix soit sur lui) lorsqu'on le jeta dans le feu (de Nimroud). Ces mots furent aussi prononcés par le Prophète Mohammad (BSDL) lorsqu'on l'informa que *"Que, vos ennemis se sont rassemblés contre vous; méfiez-vous". Cela accrut leur foi"* **(3:173)**.

D'AUTRES POINTS

1. Que la confiance en Dieu *(tawakkoul)* est un devoir.
2. Que la confiance en Dieu *(tawakkoul)* est une des conditions de la foi.
3. L'explication du verset issu de la sourate "Les dépouilles" **(8:2)**.
4. L'explication du verset issu de la sourate "Les dépouilles" **(8:64)**.
5. L'explication du verset issu de la sourate "Le divorce" **(65:3)**.
6. La grande importance des mots attribués à Abraham (Que la paix soit sur lui) et à Mohammad (BSDL) dans les moments difficiles.

CHAPITRE 34

SE CROIRE A L'ABRI DU STRATAGEME DE DIEU

Dieu exalté dit: *"Est-ce qu'ils sont à l'abri du strategème de Dieu? Contre le stratagème de Dieu ne se sentent à l'abri que les gens perdants!"* **(7:99)**,

"Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés?" **(15:56)**.

Ibn 'Abbas rapporta: "On interrogea le Prophète (BSDL) à propos des péchés graves. Il répondit: "Les péchés graves sont: premièrement associer quoi que ce soit à Dieu, puis désespérer de la grâce de Dieu, et enfin se croire en sécurité du stratagème de Dieu".

'Abd al-Raziq rapporta de Ibn Mas'oud que le Prophète (BSDL) a dit: "Les péchés les plus graves sont les suivants: associer quoi que ce soit à Dieu, se sentir en sécurité de Son stratagème et désespérer de Sa grâce et de Sa sollicitude".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "Les limbes" **(17:99)**.
2. L'explication du verset de la sourate "Al-Hijr" **(15:56)**.
3. La condamnation sévère de celui se sent en sécurité de la portée de Dieu.
4. La condamnation sévère du désespoir.

CHAPITRE 35

SUPPORTER PATIEMMENT LE DESTIN DE DIEU EST UNE NECESSITE POUR LA FOI

Dieu exalté dit: "*Et quiconque croit en Dieu, Dieu guide son cœur...*" **(64:11)**.

'Alqama a dit: "C'est celui (l'homme auquel il est fait allusion dans le verset précédent) qui, s'il est affligé d'un malheur, sait que ce malheur vient de Dieu, l'accepte et se soumet."

Dans son *sahih,* Mouslim rapporta de Abou Hourayra que le Prophète (BSDL) a dit: "Il y a deux caractéristiques qui impliquent un certain degré d'incroyance: attaquer sa généalogie et se lamenter sur les morts".

Mouslim et al-Boukhari rapportérent le *hadith* suivant: "Il n'est pas des nôtres, celui qui se donne des gifles, déchire ses vêtements et pleure les morts comme le faisaient les arabes des temps pré-islamiques".

Anas nous apprend que le Prophète (BSDL) a dit: "Lorsque Dieu veut du bien pour une personne, il se

hâte de lui envoyer sa punition dans ce bas monde, et lorsqu'il ne le veut pas, il remet la punition au jour du Jugement".

Al-Tirmidhi rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "La récompense est proportionnelle au malheur. Si Dieu aime des gens, Il les met à l'èpreuve. S'ils supportent, Dieu en sera satisfait et les en récompensera. S'ils s'indignent, Dieu sera mécontent d'eux".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "La duperie mutuelle" **(64:11)**.
2. Que la patience fait partie de la foi (*iman*).
3. Une attaque sur sa propre généalogie est une forme de *chirk*.
4. La condamnation sévère de celui qui se donne des gifles, qui déchire ses vêtements et qui pleure les morts comme le faisaient les gens de la *jahiliya* (période pré-islamique).
5. Le signe du destin de Dieu pour le bonheur de Son Serviteur.
6. Le signe du destin de Dieu pour le malheur de Son Serviteur.
7. L'amour et le souci de Dieu pour Ses Serviteurs.
8. L'interdiction de s'indigner devant le malheur.
9. La récompense pour endurer le malheur avec contentement et patience.

CHAPITRE 36

L'HYPOCRISIE

Dieu exalté dit: *"Dis (O Mohammad): "Je suis un homme comme vous, rien d'autre. il m'a été révélé que votre Dieu est Dieu unique"* **(18:110)**.

Mouslim rapporta le *hadith marfou'* suivant d'après Abou Hourayra: "Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Dieu m'a révélé: Je suis le dernier à avoir besoin d'associés. Celui qui M'associe qui que ce soit, Je l'abandonnerai à son propre sort malheureux".

Ahmad rapporta le *hadith marfou'* d'après Abou Sa'id: "Le Prophète (BSDL) a dit: "Voulez-vous que je vous dise ce que je crains plus pour vous qu'un faux Christ?" Ils répondirent: "Oui, en effet". Il dit alors: "Le *chirk* dissimulé, comme lorsque quelqu'un améliore sa façon de faire la prière, sachant que les autres le regardent".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "La grotte" **(18:110)**.

2. Le rejet des bonnes actions par Dieu, si elles ne sont pas sincèrement faites pour Dieu seul.
3. La raison d'un tel rejet et Son auto-suffisance la plus absolue.
4. Une autre raison est son absence totale de besoin.
5. La crainte du Prophète, que ses Compagnons ne tombent dans l'hypocrisie.
6. Son illustration de l'hypocrisie en donnant pour exemple celui qui améliore sa façon de faire la prière quand les autres le regardent.

CHAPITRE 37

NE TRAVAILLER QUE POUR LA VIE PRESENTE EST UNE FORME DE *CHIRK*

Dieu exalté dit: *"Quiconque veut la vie présente avec son décor, Nous leur paierons là leurs œuvres sans que rien leur en soit diminué. Pour ceux-là, rien dans l'Au-delà, que le Feu; et échouera ce qu'ils auront fait ici, et sera vain ce qu'ils auront oeuvreé!"* **(11:15-16)**.

Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) rapporta le *hadith* suivant: "Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Malheur à l'esclave du Dinar! Malheur à l'esclave du Dirham! Malheur à l'esclave du Khamisa! Malheur à l'esclave du Khamila![1] Un tel homme sourit si on lui donne un cadeau, et si on ne lui en donne pas, il s'indigne, est triste et se montre humilié. Heureux est le

1 Le dinar et le dirham sont des unités monétaires. Le khamisa et le khamila sont des vêtements de soie et de laine, garnis de broderies. L'expression "L'esclave du Dinar" et les suivantes sont données à ceux qui placent leur bienêtre matériel avant toute autre chose.

serviteur qui monte à cheval pour la cause de Dieu! Lorsqu'il est en service, il donne toujours l'impression d'avoir les cheveux qui volent et les pieds couverts de poussière. S'il se trouve derriére les lignes, il implore la permission de monter au devant, permission qui ne lui est pas accordée. Si on lui demande d'intercéder, il n'intercède pas".

D'AUTRES POINTS

1. Le désir de l'homme de travailler pour ce bas-monde au lieu de l'Au-delà.
2. L'explication des versets issus de la sourate "Houd".
3. Qualifier le musulman d'esclave du Dinar, du Dirham, etc.
4. L'explication de la déclaration: "Il sourit si on lui offre ces choses-là et s'indigne si on ne lui en donne pas.
5. L'explication de la déclaration: "Il est triste et se montre humilié.
6. La louange sur celui qui travaille dur pour la cause de Dieu.

CHAPITRE 38

OBEIR AUX SAVANTS OU AUX PRINCES DECLARANT LICITE CE QUI EST ILLICITE OU DECLARANT ILLICITE CE QUI EST LICITE, C'EST LES ASSOCIER A DIEU

Ibn 'Abbas a dit: "Je vous dis que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit ceci et vous me dites que Abou Bakr et 'Omar ont dit quelque chose d'autre? Le ciel va bientôt vous cracher des pierres sur la tête!"

Ahmad ibn Hanbal a dit: "Très étranges sont ceux qui, connaissant les paroles du Prophète et leur authenticité, soutiennent quand même l'opinion de Soufyan. Dieu lui-même a dit:

"Que, ceux, donc, qui s'opposent à son commandement (du Prophètes - BSDL), prennent garde qu'une tentation ne les atteigne, ou que ne les atteigne un chàtiment douloureux" (24:63). Savez-vous ce que peut être une telle tentation? C'est le *chirk*. Car, désobéir au Prophète (BSDL) dans certains de ses commandements, c'est pratiquement comme si on reniait son message et qu'on s'attirait le supplice du

Feu".

Ahmad (ibn Hanbal) et al-Tirmidhi rapportèrent, avec une légère différence, de 'Adiy ibn Hatim: "J'ai entendu le Prophète (BSDL) réciter une fois le verset: *"Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, tout comme le Messie fils de Marie, pour des Seigneurs en dehors de Dieu..."* **(9:31)**, alors je lui ai dit que nous ne les adorons pas, et il a répondu: "Est-ce que vous ne déclarez pas licite ce qui'ils déclarent licite et illicite ce qu'ils déclarent illicite?" J'ai répondu: "Assurément". Et il a dit: "Ceci équivaut à de l'adoration".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "La lumière" **(24:63)**.
2. L'explication du verset issu de la sourate "Le désaveu" **(9:31)**.
3. Souligner la signification de "l;adoration" contestée par 'Adiy.
4. La dénonciation de Ibn 'Abbas de suivre Abou Bakr et 'Omar et la dénonciation de Ahmad ibn Hanbal de suivre (quelqu'un d'autre que le Prophète (BSDL)).
5.Le changement de situation au point où la majorité considère l'adoration des moines comme la plus grande vertu et l'appelle "la sainteté", et considère l'adoration des prêtres comme faisant partie de la science et de la sagesse. Plus tard, un autre changement apporta l'adoration de l'injuste, ainsi que celle de l'ignorant.

CHAPITRE 39

PRENDRE POUR JUGE LE REBELLE *(AL-TAGHOUT)*

Dieu exalté dit: *"N'as-tu pas vu ceux-là qui en vérité prétendent croire en ce qu'on a fait descendre vers toi et en ce qu'on a fait descendre avant toi; tout en voulant prendre pour juge le Rebelle, alors que c'est à lui qu'on leur a commandé de mécroire? Mais le Diable veut les égarer loin dans l'égarement"* **(4:60)**,

"...Et quand on leur dit: "Ne commettez pas le désorde sur la terre", ils disent: "Nous ne sommes que des conciliateurs!" **(2:11)**.

"Et sur la terre après qu'elle ait étéé réformée, ne commettez pas le désordre..." **(7:56)**,

"Voudraient-ils être jugès d'après les coutumes de l'époque pré-islamique?" **(5:50)**.

Dans un livre, *"kitab al-Houjja", Al-Nawawi rapporta* le *hadith* suivant de 'Abdallah ibn 'Imran, que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "On ne doit pas qualifier quelqu'un de croyant *(mou'min)* tant que ma révélation ne lui est pas devenue instinct et passion".

Al-Cha'bi a dit: "Un juif eut un jour une discussion avec un *mounafiq* (hypocrite). Le premier dit: Allons consulter Mohammad pour arbitrer notre litige, car tout le monde sait qu'il n'accepte pas de pots-de-vin". Le *mounafiq,* pour sa part, répliqua: "Non, prenons un autre juif pour nous arbitrer", car il était connu que les juif avaient l'habitude d'accepter des pots-de-vin, et finalement, ils acceptèrent de prendre un prêtre de la tribu de Jouhayna pour faire l'arbitre. A ce propos, le verset suivant fut révélé: *"N'as-tu pas vu ceux-là qui en vérité prétendent croire en ce qu'on a fait descendre vers toi et en ce qu'on a fait descendre avant toi, tout en voulant prendre pour juge le Rebelle, alors que c'est à lui qu'on leur a commandé de mécroire? Mais le Diable veut les égarer loin dans l'égarement"*. **(4:60)**.

On prétend aussi que ce verset fut révélé à propos de deux protagonistes, dont l'un deux disait: "Prenons le Prophète Mohammad (BSDL) pour nous arbiter", tandis que l'autre disait: "Allons consulter Ka'b ibn al-Achraf".[1] Finalement, ils allèrent voir 'Omar pour arbitrer. 'Omar demanda s'il ètait vrai que l'un d'entre eux avait rejeté l'arbitrage du Prophète (BSDL). Lorsque le protagoniste en question répondit par l'affirmative, 'Omar le fit immédiatement exécuter.

1 Un notable juif.

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset issu de la sourate "Les femmes" **(4:60)**, dans le but de montrer son opportunité afin de saisir le sens de *al-taghout.*
2. L'explication du verset issu de la sourate "La vache": *"Et quand on leur dit: "Ne commettez pas le désordre sur la terre"* **(2:11)**.
3. L'explication du verset issu de la sourate "Les limbes": *"Et sur la terre après qu'elle a été reformée, ne commettez pas le désordre"* **(7:56)**.
4. L'explication du verset tiré de la sourate "Le plateau servi": *"Voudraient-ils être jugès d'après les coutumes de l'époque prè-islamique?"* **(5:50)**.
5. L'attention sur la revendication de al-Cha'bi concernant les circonstances de la révélation du premier verset.
6. L'explication de la véritable et de la fausse foi.
7. L'histoire de 'Omar et du *mounafiq*.
8. Que l'*iman* ne peut être attributée à qui que ce soit tant que la révélation du Prophète (BSDL) n'est pas devenue pour lui instinct et passion.

CHAPITRE 40

RENIER CERTAINS DES NOMS ET ATTRIBUTS DE DIEU

Dieu exalté dit: *"Ils mécroient au Très Miséricordieux. Dis: "C'est Lui mon Seigneur. Pas d'autre dieu que Lui. En Lui je place ma confiance, et à Lui j'exprime mon repentir"* **(13:30)**.

Dans son *sahih,* al-Boukhari rapporta que 'Ali a dit: "Adressez-vous aux gens en utilisant (au sujet de la religion) des propos qu'ils comprennent. Voulez-vous que Dieu et Son Prophète soient traités de mensonge?"

'Abd al-Raziq rapporta de Ma'mar, de ibn Tawous, et de son père, que ibn 'Abbas a dit qu'un homme bondit sur ses pieds pour contredire une déclaration du Prophète (BSDL) concernant les attributs (divins). Le Prophète commenta: "Qu'ont-ils ces gens? Ils acceptent les énoncés coraniques qui n'admettent qu'une seule interprétation, et se ruinent devant les versets qui en admettent plusieurs?" Lorsque la tribu de Qoraïch entendit le Prophète de Dieu (BSDL) mentionner *Al-Rahman* (le Miséricordieux), ils protestèrent. C'est

pour cette raison que Dieu a révélé le verset: "*...Et ils mécroient au Très Miséricordieux*" **(13:30)**.

D'AUTRES POINTS

1. Lorsque quelqu'un renie quelque nom ou quelque attribut divin, il n'a pas l'*iman*.
2. L'explication du verset tiré de la sourate "Le tonnerre" **(13:30)**.
3. Eviter de s'adresser aux gens dans une langue qu'ils ne comprennent pas.
4. L'explication de cela, à savoir que cela méne inconsciemment à nier la vérité que Dieu et Son Prophète ont transmise.

CHAPITRE 41

NIER LES BIENFAITS DE DIEU

Dieu exalté dit: *"Ils connaissent le bienfait de Dieu; puis, ils le nient, cependant que la plupart d' entre eux sont mécréants."* **(16:83).**

Moujahid dit: "Ce verset s'applique à celui qui prétend que: "Ceci est ma propriété. Je l'ai héritée de mes ancêtres". Awn ibn 'Abdullah dit que le verset s'applique à celui qui prétend que: "S'il n'y avait pas eu cette personne-ci ou celle-là, ceci ne serait pas arrivé". Ibn Qoutayba ajouta: "Ou lorsqu'ils prétendent: "Ceci est arrivé par l'intercession de nos dieux".

Puis Abou al-'Abbas a dit, d'après le *hadith* de Zayd ibn Khalid qui raconta que Dieu exalté dit: "Certains de Mes serviteurs sont en même temps croyants et non-croyants" (voir plus haut, Chapitre 30), Abou al-'Abbas ajouta: "Il y a beaucoup d'autres exemples dans le Coran et la *sounna* où Dieu blâme ceux qui imputent Ses faveurs à quelqu'un d'autre qu'à Lui, se rendant ainsi coupables d'association.

Certains des ancêtres (*salaf*) dirent: "Ces paroles,

que beaucoup ont tendance à prononcer, par exemple, le vent était favorable, le pilote était intelligent, etc, pourraient facilement faire tomber l'homme dans le *chirk*".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication de l'expression reconnaître et renier les faveurs de Dieu.
2. Reconnaître que ceci est couramment employé dans le langage de tous les jours.
3. Dire de telles paroles, c'est nier les bienfaits de Dieu.
4. L'impossibilité de la co-existence de ces deux contraires dans le cœur.

CHAPITRE 42

DONNER A DIEU DES EGAUX EST *CHIRK*

Dieu exalté dit: *"Ne donnez donc pas d'égaux à Dieu (andad), alors que vous savez"* **(2:22)**.

Ibn Hatim raconta que Ibn 'Abbas a dit, à propos de ce verset: *Andad* c'est le *chirk.* C'est le plus caché, plus que le mouvement des fourmis sur une surface noire la nuit. C'est *chirk,* que de dire que: "Par Dieu! et par ta vie, ô mon ami! et par ma vie!", ou: "S'il n'y avait pas notre petit chien ou les canards de la cour, les voleurs auraient sans doute cambriolé la maison", ou: "Si ce n'était Dieu et toi, mon ami". Il ne faut pas mentionner quelqu'un avec Dieu, tout ceci est du *chirk.*

Al-Tirmidhi rapporta de 'Omar ibn al-Khattab que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Celui qui jure par qulqu'un d'autre que Dieu est mécréant ou idolâtre". Ce *hadith* fut authentifiè par al-Hakim.

Ibn Mas'oud a dit: "J'aurais préféré jurer par Dieu et dire des mensonges que de jurer par quelqu'un d'autre que Dieu et dire la vérité".

Abou Dawoud rapporta, avec un *isnad* authentique, de Houdhayfa (Que Dieu l'agrée) que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Ne dites jamais "Comme Dieu le veut et comme tu le veux", mais dites, "Comme Dieu le veut, puis comme tu le veux".

Abrahim an-Nakha'iyy a dit: "Je déteste que quelqu'un dise "Dieu et toi m'en préserve", il est permis de dire "Dieu m'en préserve, puis toi". Il dit: "Et dites "Si ce n'était Dieu, puis toi" et ne dites pas "Si ce n'était Dieu et toi".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset tiré de la sourate "La vache", concernant les égaux.
2. Les Compagnons ont compris que le verset condamne le plus grand *chirk*, comme le plus petit.
3. Jurer par quelqu'un d'autre que Dieu c'est du *chirk*.
4. Jurer par quelqu'un d'autre que Dieu est plus grave que de mentir.
5. La différence entre "et" et "puis" (quand on jure).

CHAPITRE 43

LE SORT DE CELUI QUI NE SE CONTENTE PAS DE JURER QUE PAR DIEU

Ibn Maja raconta, avec un bon *isnad,* de ibn 'Omar, que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Ne jurez pas par vos péres. Jurez par Dieu seulement; et faites-le avec sincérité. Si quel qu'un jure par Dieu, accordez-lui sa demande. Celui qui n'est pas satisfait lorsque quelqu'un jure par Dieu, ne fait pas partie des gens de Dieu".

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de jurer par les ancêtres.
2. Le devoir d'accepter et d'être satisfait par l'action de celui qui jure par Dieu.
3. La condamnation de celui qui n'en est pas satisfait.

CHAPITRE 44

LE FAIT DE DIRE "COMME DIEU LE VEUT ET COMME TU LE VEUX"

Al-Nasa'i a rapporté que d'après Qoutayla: :Un juif vint voir le Prophète (BSDL) et dit: "Vous faites des associés à Dieu. Vous dites comme Dieu le veut et comme tu le veux, et vous jurez par la Ka'ba". Le Prophète (BSDL) ordonna de suite à ses Compagnons que s'ils veulent jurer, qu-ils disent: "Par le Seigneur de la Ka'ba", et qu'ils disent: "Comme Dieu le veut, puis comme tu le veux".

Al-Nasa'i rapporta aussi que Ibn 'Abbas dit: "Un jour un homme s'adressa au Prophète (BSDL) et dit: Comme Dieu le veut et comme tu le veux". Le Prophète répondit: "Tu m'as placé comme rival à Dieu! Dis plutôt Dieu suel le veut!"

Ibn Maja rapporta que al-Toufaïl le frère de 'Aïcha dit: "J'ai fait le rêve que je passais devant un groupe de juifs, je leur ai dit: "Cest vous le peuple de Dieu, si vous ne dites pas que 'Ozaïr est Son fils". Ils répondirent: "C'est vous le peuple de Dieu, si vous ne

dites pas: "Comme Dieu le veut et Mohammad le veut". Et puis, je suis passé devant un groupe de chrétiens et je leur ai dit: "C'est vous le peuple de Dieu, si vous ne dites pas que Jésus est le fils de Dieu". Ils répondirent: "C'est vous le peuple de Dieu, si vous ne dites pas: "Comme Dieu le veut et Mohammad le veut". Le lendemain, j'en informa ceux que je rencontrais et alla vers le Prophète (BSDL). Il dit: "En as-tu parlé à quelqu'un d'autre?" Je répondi: "Oui". Et il rendit louange à Dieu et le remercia, puis dit: "Toufaïl a fait un rêve et l'a raconté à ceux qu'il a rencontré, vous avez prononcez un mot que j'aurais dû vous interdire plus tôt, mais je ne l'ai pas fait pour telles et telles raisons, il ne faut plus dire: "Comme Dieu le veut et comme Mohammad le veut", mais dites plutôt: "Comme Dieu seul le veut".

D'AUTRES POINTS

1. La connaissance des juifs au sujet du moindre *chirk*.
2. La compréhension de l'homme est affectée par sa volonté et sa passion.
3. La déclaration du Prophète (BSDL): "Tu m'as placé comme rival à Dieu", et de celui qui dit: "Ô la plus noble des créatures, je n'ai personne d'autre à qui avoir recours sauf à vous..."
4. Que ceci n'est pas le plus grand *chirk* car le Prophète déclara qu'il avait ses raisons pour ne pas l'interdire

plus tôt.
5. Le rêve juste est une sorte d'inspiration.
6. Le rêve juste peut servir de base pour légiférer.

CHAPITRE 45

CELUI QUI INJURE LE TEMPS (*AD-DAHR*) PORTE PREJUDICE A DIEU

Dieu exalté dit: *"Et ils disent: "Il n'y a pour nous qu'une vie, la présente: nous mourons et nous vivons, et seul le temps passant nous tue:" alors qu'ils n'en ont aucune science: ils ne font que conjecturer!"* **(45:24)**.

Dans le *sahih,* Abou Hourayra a rapporté que le Prophète (BSDL) a dit: "Dieu a dit: Le fils d'Adam me porte préjudice en injuriant le temps. Or, je suis le Temps. Je fais succéder la nuit au jour".

Dans une autre version: "N'injuriez pas le Temps, Dieu est lui-même le Temps".

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction d'injurier le Temps.
2. Injurier le Temps, c'est porter préjudice à Dieu.
3. Considérer le sens de: "Je suis le Temps".
4. Il est possible de causer ce préjudice même inconsciemment.

CHAPITRE 46

LE TITRE DE "LE JUGE DES JUGES" ET DES TITRES SIMILAIRES

Dans le *sahih,* Abou Hourayra rapporta que le Prophète (BSDL) a dit: "Chez Dieu, le titre le plus offensant que peut porter quelqu'un, c'est celui de "Roi des mondes". Il n'y a pas d'autre roi que Dieu".

Soufyan a dit: "Un autre exemple est le fait de porter le titre de "Chahin chah".[1] Dans une autre version: "Celui qui irritera le plus Dieu le jour du Jugement dernier, et qui sera le plus sinistre (sera celui qui s'est donné le titre de "Roi des mondes")".

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de porter le titre "Roi des Mondes".
2. L'interdiction de tout autre titre similaire, comme l'exemple de Chahin chah.
3. L'accent sur ceci et sur les autres interdictions, même si le violateur n'avait pas l'intention de commettre un blasphème.
4. Le rappel que seul Dieu doit être glorifié.

---

1 *Chahin chah* signifie en Perse le roi des rois, titre qu'il est interdit de porter puisque le Roi des rois c'est Dieu.

CHAPITRE 47

LE RESPECT DES NOMS DIVINS ET CHANGER DE NOM A CAUSE DE CELA

Abou Dawoud et d'autres ont rapporté que Abou Chouraïh disant qu'il se faisait appeler Abou al-Hakam.[1] Le Prophète (BSDL) lui dit: "C'est Dieu seul le Juge, et de Lui vient le jugement". Alors Abou Chouraïh répondit: "Les gens de ma tribu viennent vers moi lorsqu'ils sont en désaccord sur quelque chose, et quand je prononce mon jugement ils sont satisfaits". Le Prohète dit: "Que cela est bien! As-tu des enfants?" J'ai répondu: j'ai (trois fils) Chouraïh, Mouslim et 'Abdallah". Le Prophète reprit: "Quel est le plus âgé?" J'ai répondu: Chouraïh". Le Prophète me dit alors: "Tu t'appelles donc Abou Chouraïh".

1 *Al-Hakam* signifie le juge, et *Abou* le père.

D'AUTRES POINTS

1. Le respect des attributs et des noms divins, même si le manque de respect n'a pas été fait intentionnellement.
2. Changer de nom pour respecter les noms divins.
3. Choisir le nom du plus âgé de ses fils et se faire appeler Abou suivi de ce nom.

CHAPITRE 48

PLAISANTER AVEC LE NOM DE DIEU, LE CORAN OU LE PROPHETE (BSDL)

Dieu exalté dit: *"Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement: "Vraiment, nous ne faisions que plaisanter et nous amuser!"* **(9:65).**

Ibn 'Omar, Mohammad ibn Ka'b, Zayd ibn Aslam et Qatada ont tous contribué à l'établissment due *hadith* suivant: "Au cours de la Campagne de Tabouk, un homme arriva un jour et déclara: "Nous n'avons jamais vu de gens ayant un plus gros appétit, étant plus menteurs et plus lâches dans la bataille que le Prophète de Dieu et ses Compagnons". 'Awf ibn Malik se leva et dit: "C'est plutôt toi qui est un menteur. Tu es un *mounafiq* (hyprocrite), qui prétend être un musulman. Je parlerai de toi au Prophète de Dieu (BSDL)". 'Awf alla ensuite vers le Prophète pour l'informer mais découvrit qu'une révélation l'avait devancé. Lorsque l'homme apprit la chose, il grimpa à cheval, chercha le Prophète de Dieu et dit: "O Prophète de Dieu, nous ne faisions que plaisanter, essayant de passer le temps

pendant le voyage". Ibn 'Omar rapporta: "Il s'accrochait à la selle du chameau du Prophète, les pieds et les jambes traînant sur le terrain rocailleux et répétant: "Mais nous ne faisions que plaisanter", et le Prophète (BSDL) insistant sans lui faire face: "Plaisanter? Plaisanter avec Dieu? Avec Sa révélation? Avec son Prophète?"

D'AUTRES POINTS

1. Le plus important: Plaisanter avec de telles choses équivaut à de l'incroyance.
2. Que ceci est la véritable interprétation du verset, peu importe qui commet cet acte.
3. La différence entre les rumeurs mal intentionnées et le conseil sincère pour la cause de Dieu et Son Prophète.
4. La différence entre le pardon que Dieu réserve à ceux qu'Il aime et la sévérité lorsqu'il s'agit de Ses ennemis.
5. La plupart des excuses, une fois faites, sont acceptables. Quelques-unes sont inacceptables.

CHAPITRE 49

A PROPOS DE CELUI QUI CROIT QUE TOUT EST LE FRUIT DE SON TRAVAIL

Dieu exalté dit: *"Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après que la détresse l'ait touché, il dit, très certainement: cela m'est dû!"* **(41:50)**.

Pour expliquer la fin de ce verset, Moujahid a dit: "C'est le fruit de mon travail et cela m'appartient" et Ibn 'Abbas l'a expliqué par: "Celui qui dit que cela vient de lui".

Dieu dit: *"Rien d'autre, ce que je posséde je le dois uniquement à une science que je détiens"* **(28:78).**

Qatada a dit, afin de clarifier ce verset: "la science certaine, qui est exclusivement mienne est celle qui mène vers la bonne fortune". D'autres ont dit: "la science à laquelle il est fait allusion ici est celle de Dieu, et son contenu est que je mérite la bonne fortune qui m'est survenue". Dans la même optique de clarification Moujahid a dit: "La déclaration signifie

"j'ai mérité en tout honneur la bonne fortune".

Mouslim ainsi que al-Boukhari rapportèrent qu' Abou Hourayra a entendu le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "Trois hommes issus de la tribu des Banou Isra'il souffrant de la lèpre, de la calvitie et de cécité subirent une épreuve de Dieu. Dieu envoya, à chacun d'eux, un ange pour leur offrir la réalisation immédiate de leur premier souhait et de leur premier désir. Le lépreux dit: "Ce que je désire le plus, c'est avoir un joli teint et une peau claire, la suppression de tout ce qui m'a rendu intouchable aux yeux des autres". Il fut guéri et doté d'un joli teint. On lui demanda alors, "Quelle est la richesse qui t'est la plus chère?" Il répondit: "Des chameaux". Alors, on lui offrit une chamelle pleine et il fut béni. Le chauve désirait avoir des cheveux, pour que les gens cessent de l'éviter, et aussi des vaches. Alors, on lui donna pleins de cheveux et une vache pleine et il fut béni. Enfin, l'aveugle désirait recouvrer la vue et un troupeau de cabris. Alors, on lui rendit la vue et on lui offrit le troupeau de cabris comme il désirait. Les trois prospérèrent; chacun avec ce qui lui fut offert. L'ange prit alors la forme d'un misérable, d'un délaissé, d'un voyageur perdu et s'approcha de chacun d'eux, à tour de rôle, et demanda: "Par celui Qui vous a donné votre qualité (respectivement un teint clair, des cheveux et la vue) et l'opulence, pouvez-vous me faire un peu la charité pour m'aider à rentrer à la maison?" Les deux premiers refusèrent de lui donner quoi que ce soit.

Chacun d'eux dit à son tour: "Trop de gens demandent la charité! Bien que je reconnaisse leurs besoins, je ne peux y pourvoir". L'ange leur rappela qu'ils étaient, eux aussi, affligés auparavant et n'avaient rien, comme lui, ce à quoi ils répondirent: "Mais j'ai hérité ma richesse de mes ancêtres qui l'avaient héritée des leurs". L'ange dit: "Si vous préférez mentir, puissiez-vous retourner à votre état premier". L'aveugle répondit cependant au voyageur comme il se devait: "J'étais aveugle et Dieu m'a donné la vue! J'étais pauvre et Il m'a procuré de la richesse. Prends tout ce que tu veux de moi, je ne te demanderai pas de me le retourner". L'ange dit alors: "Garde toutes tes richesses. Dieu est satisfait de toi, et non de tes anciens compagnons".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset tiré de la sourate "Les détaillés".
2. L'explication des mots: "il dit, trés certainement" dans le verset en question.
3. L'explication des mots: "C'est par une science que j'ai".
4. Les nombreuses leçons incluses dans cette histoire.

CHAPITRE 50

TOUS LES NOMS SIGNIFIANT SOUMIS (*'ABD*) A UN AUTRE QUE DIEU SONT INTERDITS

Dieu exalté dit: *"Puis, lorsqu'Il leur eut donné un bienportant, tous deux assignèrent à Dieu des Associés au sujet de ce qu'Il leur avait donné! Mais Dieu est bien au-dessus de ce qu'on Lui associe!"* **(7:190)**.

Ibn Hazm a dit: "L'accord unanime est d'interdire tous les noms qui signifient soumis à quelqu'un d'autre que Dieu, comme 'Abd 'Omr, 'Abd al-Ka'ba, et tout ce qui y est similaire, sauf 'Abd al-Mouttalib".

Ibn 'Abbas a dit en interprétant le verset: *"Tous deux assignèrent à Dieu des Associés..."* : "Au moment où Adam rendit Eve enceinte, Iblis vint leur dire: "Je suis votre ami et c'est moi qui vous a fait sortir du Paradis pour que vous m'obéissiez, sinon je lui (le fœtus) ferais deux cornes qui traverseront le ventre d'Eve". L'ordre d'Iblis était de donner au bébé le nom de 'Abd al-Harith, ils refusèrent de lui obéir, et le bébé fut mort-né. Lorsque Eve fut enceinte pour la deuxième

fois, la même chose se produisit et leur fils fut encore mort-né. Quand elle conçut pour la troisième fois, ils obéirent à Satan car ils voulaient une descendance. Ils eurent un fils et l'appelérent 'Abd al-Harith. Ainsi ils donnérent un associé à Dieu (Ce *hadith* fut rapporté par Ibn Abou Hatim).

Qatada a rapporté avec un *isnad* authentique, que le terme "associé" signifie ici "l'objet de leur obéissance" et pas "l'objet de leur adoration". Il est aussi rapporté de Moujahid qu'ils invoquèrent Dieu: *"Si Tu nous donnes un bien-portant"* **(7:189)**, car ils craignaient que leur nouvelle descendance ne soit pas humaine". Sa'id, al-Hassan et d'autres ont rapporté le même *hadith* avec une légère variante.

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de tout nom qui commence par 'Abd sauf pour Dieu.
2. L'interprétation du verset.
3. Cette forme de *chirk* était basée seulement sur les donnés superficielles de la nomination et non point sur la nature du *chirk*.

CHAPITRE 51

NE PAS BLASPHEMER DANS LES NOMS DE DIEU

Dieu exalté dit: *"A Dieu appartiennent les noms les plus beaux: invoquez-Le par ces noms, et laissez ceux qui blasphèment dans Ses noms: ils seront bientôt payés de ce qu'ils oeuvraient"* **(7:180)**.

Ibn Hathim rapporta d'Ibn 'Abbas que ceux qui blasphèment dans les noms de Dieu, ont donné un associé à Dieu et pour cela ils ont attribué à leurs statues des noms dévivés des noms divins: (al-lat) de (Allah) et (al-'ozza) de (al-Aziz).

Al-A'mach disait en interprétant ce veret qu'ils ont fait entrer quelque chose qui est étrangère à leur nature.

D'AUTRES POINTS

1. Affirmation des noms divins.
2. Ces noms sont beaux.
3. On doit implorer Dieu en l'appelant par ces noms.
4. S'éloigner de ce qu'ont fait les ignorants et les

blasphémateurs.
5. L'explication du blasphème dont il est question ici.
6. Ce qui attend ceux qui ont blasphémé.

CHAPITRE 52

ON NE DOIT PAS DIRE: "QUE LA PAIX SOIT SUR DIEU"

Dans le *sahih* ibn Mas'oud (Que Dieu l'agrée) raconta: "Un jour, alors que nous étions en train de prier avec le Prophète (BSDL) nous avons dit: "Que la Paix soit sur Dieu de la part de Ses serviteurs. Que la paix soit sur telle ou telle personne ici présente". Le Prophète réagit en nous donnant l'ordre: "Ne dites pas que la paix soit sur Dieu; car Dieu est la Paix".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication de "la Paix".
2. "Paix" est un salut.
3. Il est inconvenant de l'appliquer à Dieu.
4. La cause de cette inconvenance.
5. Enseigner aux musulmans quelle forme de salut es convenable et quelle forme ne l'est pas.

CHAPITRE 53

DIRE: “O DIEU, PARDONNE-MOI SI TU LE VEUX”

Dans son *sahih,* Abou Hourayra rapporta que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: Que personne ne dise: “O Seigneur pardonne-moi si Tu le veux” ou “Aie pitié de moi si Tu le veux”. Mais qu'il présente sa requête d'un ton décidé. Car Dieu est au dessus de toute contrainte”.

Mouslim rapporta le *hadith* suivant: “Que l'homme présente sa requête à Dieu d'un ton ferme et avec clarté, car pour Dieu il n'y a pas de requête qui Le dépasse”.

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de poser des conditions dans l'invocation.
2. La cause de cette interdiction.
3. La signification de “requête d'un ton décidé".
4. Rendre l'invocation claire et précise.
5. La justification du dernier point.

CHAPITRE 54

NE PAS DIRE: "MON SERVITEUR" OU "MON ESCLAVE"

Abou Hourayra a rapporté - s'adressant aux esclaves - que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Ne dites pas: "Apporte de la nourriture à ton seigneur" ou "lave ton seigneur", mais dites: "Mon maître" (*sayyidi*) ou "mon patron" (*mawlay)* et que le maître ne dise pas "mon esclave" (*'abdi*) ou "ma servante" (*amati),* qu'il dise "mon jeune homme", "ma jeune fille", "mon garçon (ou ma fille). (*hadith* authentique).

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de dire (au serviteur): mon serviteur ou mon esclave.
2. L'interdiction de dire (au maître): mon Seigneur.
3. Apprendre au maître à dire: mon jeune homme, ma jeune fille, mon garçon.
4. Apprendre au serviteur à dire: mon maître, mon patron.
5. L'accent sur le *tawhid,* même dans la façon de parler.

CHAPITRE 55

L'OBLIGATION DE DONNER A CEUX QUI DEMANDENT AU NOM DE DIEU

Abou Dawoud et al-Nasa'i rapportèrent avec un *isnad* authentique que Ibn 'Omar (Que Dieu l'agrée) raconta que le Prophète (BSDL) a dit: "A celui qui vous demande quelque chose au nom de Dieu, on doit la lui donner; à celui qui vous demande de le protéger, on doit lui donner refuge; à celui qui vous appelle au nom de Dieu, on doit lui répondre. De plus, celui qui vous fait une faveur, doit être récompensé. Si vous n'avez pas les moyens de le faire, priez pour lui jusqu'à ce que vous sentiez qu'il ait été suffisamment récompensé".

D'AUTRES POINTS

1. L'obligation de protéger celui qui demande protection au nom de Dieu.
2. L'obligation de donner à celui qui demande au nom de Dieu.

3. Répondre à celui qui fait appel.
4. Récompenser la bonne action.
5. La prière équivaut à une récompense pour ceux qui sont dans l'impossibilité de donner autre chose.
6. L'explication de la déclaration: "Jusqu'à ce que vous sentiez qu'il ait été suffisamment récompensé".

CHAPITRE 56

SEUL LE PARADIS PEUT ETRE DEMANDE “POUR L’AMOUR DE DIEU”

Abou Dawoud rapporta de Jabir que le Prophète de Dieu a dit: “Seul le paradis peut être demandé, pour l’amour de Dieu”.

D’AUTRES POINTS

1. L’interdiction de demander quoi que ce soit pour l’amour de Dieu, sauf la chose la plus grande et la plus importante.
2. Que “l’amour de Dieu” est un attribut divin.

CHAPITRE 57

PARLER AU CONDITIONNEL

Dieu exalté dit: *"Si nous avions eu une part tant soit peu dans le commandement, nous n'aurions pas eu des morts à déplorer ici"* **(3:154).**

"Tout en restant en arrière, ils dirent de leurs frères: "S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués!" Dis: "Eh bien, écartez de vous la mort, si vous êtes véridiques!" **(3:168).**

D'après Abou Hourayra, le Prophète (BSDL) a dit: "Exiges ce qui t'est bénéfique, demandes l'aide de Dieu et ne sois pas paresseux. Si un problème te touche ne dis pas: "Si j'avais fait çà, il y aurai eu çà et çà". Mais dis: "Dieu l'a décidé, et ce qu'Il veut se réalise", parce que le mot "si" ouvre la porte à Satan".

D'AUTRES POINTS

1. L'interprétation des deux versets de la sourate "La famille d'Amran".
2. L'interdiction de dire "si" en cas de calamité.

3. Ceci ouvre la porte à satan.
4. Conseiller la bonne parole.
5. L'ordre d'exiger ce qui est bénéfique, utile tout en demandant la protection de Dieu.
6. L'interdiction pour un musulman d'être un paresseux.

CHAPITRE 58

L'INTERDICTION DE MAUDIRE LE VENT

Tirmidhi rapporta que d'après Oubayy Ibn Ka'b (Que Dieu l'agrée) Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Ne maudissez jamais le vent. si les événements contredisent vos désirs, priez en disant: "O Seigneur, nous Te prions de nous accorder le bien de ce vent, le bien de ce qu'il apporte, le bien de ce que Tu as décrété. Nous cherchons refuge auprès de Toi contre le mal de ce vent, du mal de ce qu'il apporte et du mal de ce que Tu as décrété".

D'AUTRES POINTS

1. L'interdiction de maudire le vent.
2. Se diriger vers la parole bénéfique en cas d'adversité.
3. Que l'adversité constitue l'objet de l'initiative divine.
4. Que l'adversité peut être porteuse du bien ou du mal.

CHAPITRE 59

ON NE DOIT PAS AVOIR UNE MAUVAISE PENSEE SUR DIEU

Dieu exalté dit: *"Ceux-ci pensaient de Dieu autre chose que le vrai, la pensée de l'obscurantisme pré-islamique (al-jahiliya), et disaient: "Que nous reste-t-il dans cette affaire (le destin)?" Dis: "Le commandement tout entier est à Dieu"* **(3:154),**

"Les polythéistes (hommes et femmes) qui pensent de Dieu pensée de mal. Que les vicissitudes du sort s'abattent sur eux!" **(48:6).**

Ibn al-Qayyim dit, pour expliquer le premier verset: "Ils pensaient que Dieu ne donnerait pas la victoire à Son Prophète, que la cause de l'Islam serait dissipée; que l'adversité qui leur est survenue ne leur avait pas été envoyée par Dieu, en toute sagese. En fait, la mauvaise pensée c'est de neir la sagesse de Dieu, Son destin (*qadar*),[1] que la cause de Son Prophète sera victorieuse, que Dieu donnera la victoire à Son

1 Le *qadar* c'est la providence divine, le destin, le décret divin et reconnaître que tout vient de Dieu.

Prophète sur toutes les autres religions. De tels mauvais soupçons étaient en fait entretenus par les hypocrites et les polythéistes, comme l'indique la sourate "La victoire". C'est un mal parce qu'on ne peut pas soupçonner Dieu, Sa sagesse, Sa louange et Sa vraie promesse.

Ceux qui pensent que Dieu change sans cesse le faux et le mal contre le vrai et le bien, dissipant ainsi ce dernier, ceux qui nient que les événements se produisent grâce à Son *qadar* et à Son décret, ceux qui nient la sagesse de Dieu pour laquelle on devrait Le louer, et ceux qui prétendent que les événements sont le travail d'une volonté aveugle, ou dûs à de la chance, tout cela représente la mauvaise pensée des non-croyants. Malheur à ceux qui mécroient, du châtiment qui les attend dans le Feu!

La plupart des gens pensent de Dieu pensée de mal à propos de ce qui leur arrivent. Seuls ceux qui connaissent bien Dieu, Ses noms, Ses attributs et Sa sagesse, s'en échappent. Que le lecteur intelligent profite de cette prudence! Qu'il se repentisse à Dieu et cherche Son pardon! Regarde qui tu veux, tu le verras certainement obsédé par le *qadar,* se blâmant, convaincu qu'il aurait dû être autre chose que ce qu'il a été. Mais regarde en toi, Frère lecteur! En es-tu complètement libéré? Si tu l'es, tu as bien fait! Mais si tu ne l'es pas, tu n'obtiendras pas le salut".

D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset tiré de la sourate "La famille d'Amran" **(3:154)**.
2. L'explication de la sourate "La victoire" **(48:6)**.
3. Le doute peut se manifester sous diverses formes.
4. Seul celui qui connaît Dieu, Ses noms et Ses attributs peut être libéré de tout doute concernant Dieu.

CHAPITRE 60

LES NEGATEURS DU DESTIN

Mouslim raconta que Ibn 'Omar a dit: "Par Celui Qui tient dans Ses mains l'âme de Ibn 'Omar! Si quelqu'un possédait une montagne d'or aussi grande que la montagne d'Ouhoud et la dépensait complètement pour la cause de Dieu, Dieu ne l'accepterait que s'il croit au destin (*qadar*). Puis il récita les paroles du Prophète (BSDL): "L'*iman* c'est de croire en Dieu, en Ses anges, en Ses livres, en Ses prophètes, au jour du Jugement, et de croire au *qadar* de ce qu'il contient de mal et de bien".

'Oubada ibn al-Samit dit à son fils: "O mon fils, tu ne goûteras jamais à l'*iman* tant que tu ne sauras pas que ce qui t'est arrivé n'aurait jamais pu te manquer, que ce qui ne t'est pas arrivé n'aurait jamais pu t'arriver. J'ai personnellement entendu le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "La première chose que Dieu a créé, c'est la plume. Il lui a ordonné d'écrire la mesure exacte de toutes les choses jusqu'au jour du Jugement. O mon fils, j'ai entendu le Prophète de Dieu (BSDL)

dire: “Celui qui meurt sans croire en cela, n’est pas un des miens.”

Dans une version peu différente rendue par Ahmad, le *hadith* dit: “La première chose que Dieu créa fut la plume. Il lui ordonna d’écrire, à cet instant tout ce qui se passa dès ce moment jusqu’au jour du Jugement fut écrit sur le champ”. Dans une autre version rapportée par Ibn Wahb: “Celui qui ne croit pas au destin, qu’il soit bon ou mauvais, Dieu le livrera aux flammes”.

Dans le *mousnad,* dans *al-sounan* de Ibn al-Daylami, et dans le *sahih* de al-Hakim, nous lisons: “Je m’approchais de Oubayy ibn Ka‘b, et je dis que je connaissais un peu au sujet du destin, et je lui racontais afin de satisfaire mon âme douteuse; peut-être Dieu illuminera-Il mon cœur. Il dit alors: “Si tu dipensais en charité, le poids d’Ouhoud en or, Dieu ne l’accepterait pas tant que tu ne crois pas au destin, tant que tu ne’penses pas que ce qui t’est, ou ne t’est pas arrivé, était nécessaire et ne pouvait ne pas être. Si tu meurs avant d’atteindre une telle conviction, tu seras jeté dans le Feu”. Je cherchais alors l’avis de ‘Abdallah ibn Mas‘oud, de Houdhayfa ibn al-Yemen, et de Zayd ibn Thabit qui me raportèrent tous le même *hadith* du Prophète.

D'AUTRES POINTS

1. Le'explication du devoir de croire au destin.
2. L'explication de la signification de la croyance au destin.
3. L'échec de l'œuvre de celui qui ne croit pas au destin.
4. Que personne ne peut goûter à l'*iman* tant qu'il ne croit pas au destin.
5. La première créature à avoir été créée fut la plume.
6. Que les destins ont tous déjà été écrits.
7. L'innocence du Prophète (BSDL) vis-à-vis de ceux qui ne croient pas au destin.
8. La coutume des anciens (*salaf*) de s'enquêter auprès des savants, afin d'écarter tout doute.
9. Que les '*oulamas* répondent à celui qui les interroge de façon convaincante en ne citant que la parole du Prophète de Dieu (BSDL).

CHAPITRE 61

A PROPOS DES FABRICANTS DE STATUES

Mouslim et al-Boukhari ont rapporté de Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée): "Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Dieu exalté a dit: "Personne n'est plus injuste que celui qui prétend créer comme Moi. Pourraient-ils créer un seul atome? Une seule semence? Un seul grain d'orge?"

Ils rapportèrent de 'Aïcha (Que Dieu l'agrée) que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "La punition la plus grande sera assignée, le jour du Jugement, à ceux qui rivalisent avec la création de Dieu".

Ils rapportèrent de Ibn 'Abbas: "J'ai entendu le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "Chaque tout Fabriquant de statues ira en enfer. Chacune de ses statues sera reproduite et lui sera remis en Enfer comme une torture".

Finalement, tous deux ont rapporté le *hadith marfou'*: "A celui qui Fabrique une statue, il lui sera demandé de lui approter la vie, chose qu'il ne pourra jamais faire."

Mouslim rapporta que Abou al-Hayyaj a dit: Ali m'a dit: "Puis-je vous charger de faire ce que le Prophète de Dieu m'a chargè de faire? Ne laissez jamais une statue sans la détriure, ni une tombe surélevée sans l'abaisser au niveau de la terre."

D'AUTRES POINTS

1. La condamnation sévére des faiseurs de statues.
2. L'accent est mis sur la cause de cela, qui est de négliger d'être poli avec Dieu, comme le montre Sa déclaration: "Personne n'est plus injuste que celui qui prétend créer comme Moi."
3. Le contraste entre le pouvoir divin et l'incapacité humaine, suivant la déclaration, "Pourraient-ils créer un seul atome? un seul grain de'orge?"
4. Que leur punition sera la plus sévère.
5. Que Dieu créera une âme pour chaque statue afin de torturer le faiseur de statues en Enfer.
6. Qu'il sera demandé au Fabriquant de statues de donner une âme à chacune de ses "œuvres".
7. L'ordre de détruire chaque statue.

CHAPITRE 62

PRETER SERMENT FREQUEMMENT

Dieu exalté dit: *"Mais tenez vos serments!"* **(5:89)**.

Mouslim et al-Boukhari rapportèrent de Abou Hourayra (Que Dieu l'agrée) qu'il a dit: "J'ai entendu le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "Un serment doit être satisfait; mais c'est une abomination s'il est utilisé comme une source de profit."

Al-Tabarani raconta de Salman, que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Il y a trois catéegories de personnes à qui Dieu ne leur adressera pas la parole, ni ne seront bénies par Dieu. Une punition sévère leur est réservée. Ces trois catégories de personnes sont: celui qui a délibérément commis l'adultère, le nécessiteux orgueilleux et celui qui a fait de Dieu son commerce en achetant et en vendant avec un serment, L'invoquant à chaque moment."

Dans le *sahih,* nous lisons que 'Imran ibn Housayn (Que Dieu l'agrée) a rapporté que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Les meilleurs des gens sont mes contemporains. Ensuite viennent ceux qui leur

succèdent et enfin, ceux qui succèdent à ces derniers". 'Imran a dit: "Je ne me souviens plus s'il avait mentionné deux générations ou trois après ses contemporains". Le Prophète continua: "Puis viendra une génération de gens qui témoigneront sans qu'on le leur demande, qui trahiront sans être dignes de confiance, qui feront des serments mais qu'ils ne les rempliront jamais".

Dans le *sahih* également, Ibn Mas'oud raconta que le Prophète (BSDL) a dit: "Les meilleurs des gens sont mes contemporains, ensuite viennent ceux qui leur succèdent, et finalement ceux qui succèdent à ces derniers. Après cela, viendra une génération qui témoignera trop précipitamment". Ibrahim a dit: "Nous étions toujours battus par nos parents lorsque nous, aussi jeunes et inexpérimentés que nous étions, nous faisions à la légère des serments ou étions des témoins".

D'AUTRES POINTS

1. Le conseil que les serments doivent être remplis.
2. Que les serments sont faits pour être remplis; que c'est une abomination s'ils sont utilisés comme source de profit.
3. La condamnation sévère de celui qui a inutilement recours au serment.
4. La culpabilité peut être grande, tandis que les

criminels sont d'un petit nombre.

5. La condamnation de ceux qui jurent sans être prié de le faire.

6. L'éloge du Prophète à l'égard des trois ou quatre premières générations. Ce qu'il a dit au sujet de ceux qui vont suivre.

7. La condamnation de ceux qui témoignent sans en être priés.

8. La punition des ancêtres (*salaf*) à l'égard des jeunes pour leur témoignage vain et leurs serments à la légère.

CHAPITRE 63

LE PACTE DE DIEU ET LE PACTE DU PROPHETE (BSDL)

Dieu exalté dit: *"Soyez fidèles à vos engagements envers Dieu, une fois que vous les avez contractés. Et ne trahissez pas vos serments après les avoir prononcés d'une façon formelle et désigné Dieu comme garant contre vous"* **(16:91)**.

Mouslim rapporta de Abou Bouraïda: "Le Prophète (BSDL), à chaque fois qu'il investissait un officier du commandement de l'armée, ou d'une compagnie militaire, il lui conseillait, ainsi qu'à tous les musulmans qui sont avec lui, de craindre Dieu, il disait: "Allez en avant au nom de Dieu, faites la conquête pour Sa cause. Faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu, mais jamais avec haine ou déception. Ne trahissez pas, ne mutilez pas le mort, et ne tuez jamais un enfant. Chaque fois que vous rencontrez vos ennemis polythéistes, rappelez-leur les trois moralités. Quelque soit celle à laquelle il leur convient d'adhérer, acceptez-la d'eux, laissez-les en paix puis appelex-les à

embrasser l'Islam. S'ils sont d'accord acceptez-les et demandez-leur de quitter leurs places pour se rendre à celles des *mouhajirouns.* Rassurez-les que s'ils se conforment à cela, les droits et les privilèges des *mouhajirouns* seront également les leurs. S'ils refusent, informez-les qu'ils seront traités comme les nomades des camps musulmans, qu'ils seront soumis à la loi de Dieu, qu'ils ne partageront le butin ou les profits de la guerre que s'ils luttent aux côtés des musulmans. S'ils rejettent cela, alors demandez-leur de payer la *jizya.*[1] S'ils sont d'accord, acceptez-les et laissez-les en paix. Mais s'ils résistent toujours, alors demandez l'aide de Dieu et faites-leur la guerre. Si vous assiégez une citadelle et si son peuple cherche à faire un pacte avec Dieu et Son Prophète, ne le leur accordez pas. Acceptez qu'ils fassent un pacte avec vous et votre armée. Car la violation de votre pacte sera beaucoup moins grave que celle du pacte de Dieu et de Son Prophète. Si les assiégés demandent que vous appliquiez le jugement de Dieu à leur égard refusez-leur et offrez plutôt votre jugement. Vous ne savez pas si votre jugement sera le même que celui de Dieu."

---

1 C'est le faible impôt que doit payer tout citoyen non-musulman vivant dans une communauté musulmane lui garantissant protection en cas de guerre (vie et biens) et protection sociale en cas de difficulté financière; en était quitte celui qui n'avait pas les moyens financiers de le payer.

D'AUTRES POINTS

1. La différence entre le pacte de Dieu, le pacte de Son Prophète et le pacte des musulmans.
2. Le conseil de suivre l'alternative la moins dangereuse.
3. L'ordre: "Allez en avant au nom de Dieu, pour la cause de Dieu".
4. L'ordre: "Faites la guerre à ceux qui renient Dieu".
5. L'ordre: "Demandez l'aide de Dieu et faites-leur la guerre".
6. La différence entre le jugement de Dieu et celui des *'oulamas.*
7. Que le jugement du Compagnon reste toujours un jugement humain.

CHAPITRE 64

JURER QUE DIEU
(fera telle chose)

Mouslim rapporta de Joundoub ibn 'Abdallah (Que Dieu l'agrée) que le Prophète (BSDL) a dit: "Un homme dit: "Par Dieu! Dieu ne pardonnera pas à cette personne". A cela, Dieu - Qu'Il soit loué et glorifié - dit: "Qui est celui qui jure que Je ne pardonnerai pas à cette personne? En fait, Je lui ai déjà pardonné et fait échouer ton œuvre".

D'après la version d'Abou Hourayra, le *hadith* se poursuit ainsi: "Celui qui a juré est un pieux. Toutefois, Il a fait une déclaration qui a détruit sa vie dans ce monde et dans l'Au-de-là".

D'AUTRES POINTS

1. L'avertissement contre le fait de jurer que Dieu (fera telle chose).
2. Le feu de l'enfer est plus près de nous que notre proper âme.

3. Il en est de même pour le Paradis.
4. L'homme peut être pardonné pour des raisons beaucoup plus éloignées que ce à quoi il peut s'attendre.

CHAPITRE 65

ON NE PEUT PAS PRIER DIEU D'INTERCEDER AUPRES DE SES CREATURES

Abou Dawoud rapporta de Joubayr ibn Mout'im (Que Dieu l'agrée): "Un nomade s'approcha du Prophète de Dieu (BSDL) et dit: "O Prophète de Dieu! Les hommes sont exténués, les familles sont affamées, les richesses sont perdues. Ne prieras-tu pas ton Seigneur pour qu'Il nous envoie de la pluie? Nous faisons appel à Dieu auprès toi, et à toi auprès Dieu". Le Prophète (BSDL) écouta et dit seulement: "Que Dieu soit loué". Et il continua à ne répéter que cette phrase jusqu'à ce que sa colère se vit (se comprit) sur le visage de ses Compagnons. Finalement, il dit: "Malheur à vous. Ne savez-vous point qui est Dieu? Dieu est plus grand que le fait d'être prié d'intercéder auprès de quelqu'un".

D'AUTRES POINTS

1. Le rejet de ceux qui disent: "Nous faisons appel à Dieu auprés toi".

2. La colère du Prophète était telle qu'elle se voyait (se comprenait) sur le visage de ses Compagnons.
3. Le Prophète n'a pas refusé qu'on lui demande d'intercéder auprès de Dieu.
4. L'explication de la phrase "Que Dieu soit loué".
5. Les musulmans ont demandé à Mohammad de prier pour avoir de la pluie.

CHAPITRE 66

LA SAUVEGARDE DU *TAWHID* PAR LE PROPHETE (BSDL) ET SON EFFORT POUR FAIRE OBSTACLE AU *CHIRK*

Abou Dawoud raconta avec un bon *isnad* que 'Abdallah ibn al-Chikhkhir (Que Dieu l'agrée) a dit: "J'étais parti avec les Banou Amir vers le Prophète de Dieu (BSDL). Une fois arrivé, nous avons dit: "Tu es notre maître!" Il répondit: "Le maître, c'est Dieu! Qu'Il soit loué et glorifié!" Nous continuâmes: "Tu es le plus généreux de nous touts, le plus vertueux et aussi le plus puissant!" Il dit: "Dites-moi plutôt ce que vous êtes venu me dire et ne vous laissez pas influencer par Satan".

Al-Nasa'i rapporta avec un bon *isnad* que Anas (Que Dieu l'agrée) a dit: "Lorsque certaines personnes s'adressèrent au Prophète (BSDL) ainsi: "O Prophète de Dieu!", "O le meilleur de nous tous!", "O fils du meilleur!", "Notre maître!", ou "O fils de notre maître!", il les interrompit et dit: "O gens! Dites ce que vous êtes venu me dire, et ne vous laissez pas

influencer par Satan. Je ne suis que Mohammad, le serviteur de Dieu et Son Prophète. Je n'approuve pas que vous m'éleviez au-dessus du rang qui m'a été assigné par Dieu - Qu'Il soit loué et glorifié".

D'AUTRES POINTS

1. Prévenir les gens contre l'exagération.
2. Comment doit répondre celui à qui on s'adresse par "Notre maître!"
3. L'ordre du Prophète (BSDL): "Ne vous laissez pas influencer pas Satan", malgré le fait qu'ils n'aient dit que la vérité.
4. Sa déclaration: "Je n'approuve pas que vous m'éleviez au-dessus de mon rang".

CHAPITRE 67

MESURER DIEU A SA JUSTE MESURE

Dieu exalté dit: *"Et ils n'ont pas mesuré Dieu à Sa vraie mesure. Au jour de la Résurrection cependant Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux pliés dans Sa main droite"* **(39:67)**.

Ibn Mas'oud raconta: "Un prêtre s'approcha un jour du Prophète de Dieu (BSDL) et dit: "O Mohammad! Nous avons lu (dans nos livres saints) que Dieu placera les paradis sur un doigt, les terres sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau sur un doigt, la richesse sur un doigt et toute l'humanité sur un doigt et dira: Je suis le Roi (Qu'est-ce que cela veut dire?)". Le Prophète éclata de rire, affirmant que ce prêtre avait dit vrai et récita le verset: *"Et ils n'ont pas mesuré Dieu à Sa vraie mesure. Au jour de la Résurrection cependant Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux pliés dans Sa main droite. Pureté à Lui! Il est bien au-dessus de ce qu'on Lui associe!"* **(39:67)**.

Dans une autre version racontée par Mouslim, le

hadith se lit comme suit: "... Et les montagnes et les arbres sur un doigt. Il les secoue tous et dit: "Je suis le Roi! Je suis Dieu!"

D'après al-Boukhari: "Dieu placera les paradis sur un doigt, la terre et l'eau sur un doigt, et toute l'humanité sur un doigt". Cette version est aussi racontée par Mouslim qui rapporta de Ibn 'Omar ce qui suit: "Le jour du Jugement, Dieu enroulera les paradis dans Sa main droite et dira: "Je suis le Roi. Où sont les tyrans? Où sont les orgueilleux?" Puis Il enroulera les sept terres dans Sa main gauche et dira: "Je suis le Roi. Où sont les tyrans? Où sont les orgueilleux?"

Ibn 'Abbas raconta que le Prophète (BSDL) a dit: "Les sept paradis et les sept terres qui se trouvent dans la main de Dieu, sont comme un grain d'orge dans la main de n'importe qui d'entre vous".

Ibn Jarir rapporta de Younous, d'Ibn Wahb: "Ibn Zayd rapporta de son père que le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: "Les sept paradis sont par rapport au Trône de Dieu, comme sept pièces de monnaie jetées dans le bouclier d'un grand guerrier".

Abou Dharr (Que Dieu l'agrée) a dit: "J'ai entendu le Prophète de Dieu (BSDL) dire: "La chaise de Dieu[1] est à Son trône comme un maillon jeté sur une parcelle de terre".

---

1 Que le Coran a décrit comme "s'étendant au-delà des paradis et de la terre".

Ibn Mas'oud rapporta que le Prophète (BDL) a dit: "Entre le ciel le plus bas et celui qui lui succède, il y a cinq cents ans de trajet et il en est de même entre chaque ciel. Entre le septième ciel et la Chaise, il y a cinq cents ans. Entre la Chaise et l'eau, il y a cinq cents ans. Le Trône est au-dessus de l'eau. Dieu est au-dessus du Trône et rien ne Lui échappe de ce que vous faites". Ce dernier *hadith* fut rapporté par Ibn Mahdi de Hammad ibn Salama, de 'Asim, de Zirr et de 'Abdallah. Il fut rapporté aussi par al-Mas'oudi de 'Asim, de Abou Wa'il et de 'Abdallah. Al-Hafiz al-Dhahabi (Que Dieu bénisse son âme) rapporta aussi: "Ce *hadith* a beaucoup d'autres versions".

Abou Dawoud et d'autres rapportèrent que al-'Abbas ibn 'Abd al-Mouttalib (Que Dieu l'agrée) a dit: "Le Prophète de Dieu (BSDL) a dit: Savez-vous quelle est la distance qui sépare le ciel de la terre?" Nous avons répondu: "Dieu et Son Prophète le savent mieux que nous!" Il répondit: "Il y a entre eux la distance d'un voyage de cinq cents ans: et ceci est la même chose entre chacun des autres cieux. La largeur de chaque ciel est un autre voyage de cinq cents ans. Entre les sept cieux et le Trône, il y a une mer dont les extrémités inférieures et supérieures sont distantes d'un voyage de cinq cents ans. Dieu - qu'Il soit loué et glorifié - est au-dessus de tout cela. Pas une seule action des hommes n'échappe à Son attention".

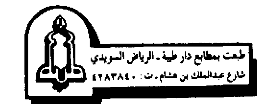
D'AUTRES POINTS

1. L'explication du verset: *"...Il fera de la terre entière une poignée"*.
2. Que de tels domaines de connaissance étaient cultivés par les juifs au temps du Prophète (BSDL), qu'ils ne les cachaient pas et ne reniaient pas ce que leurs traditions avaient rapporté.
3. Que le Prophète crut ce que rapporta le prêtre et que le Coran le confirma.
4. Que le Prophète a ri du fond du cœur, un rire de joie et d'approbation, à propos de ce qu'a raconté le prêtre.
5. Il est fait mention des mains de Dieu et que les cieux sont dans Sa main droite et que les terres sont dans l'autre main.
6. L'autorisation de l'appeler la main gauche.
7. Que les tyrans et les orgueilleux sont cités dans cela.
8. L'explication de l'expression: "Comme un grain d'orge dans la main de n'importe qui d'entre vous?"
9. La grandeur de la Chaise comparée aux cieux.
10. La grandeur du Trône comparée à la Chaise.
11. Que le Trône est autre chose que la Chaise.
12. La distance séparant un ciel d'un autre.
13. La distance séparant le septième ciel de la Chaise.
14. La distance séparant la Chaise de l'eau.
15. Que le Trône est au-dessus de l'eau.
16. Que Dieu est au-dessus du Trône.
17. La distance séparant la terre et le ciel.
18. La dimension de chaque ciel est de cinq cents ans.

19. Qu'entre les extrémités inférieures et supérieures de l'eau, au-dessus des cieux, il y a cinq cents ans.

Louange à Dieu, Seigneur de l'univers,
qu'Il bénisse notre maître Mohammad,
toute sa famille et ses Compagnons,
Amin.

TABLE DES MATIERES



طبعت بمطابع دار طيبة - الرياض السويدي
شارع عبدالملك بن هشام - ت : ٤٢٨٣٨٤٠

كتاب التوحيد

تأليف

الشيخ محمد بن عبد الوهاب

باللغة الفرنسية

يهدى ولا يباع